



2007

# Rapport annuel

du Secrétariat du  
Programme régional océanien  
de l'environnement

Conserver et gérer l'environnement océanien  
dans un monde en mutation



# 2007 Rapport annuel



du Secrétariat du  
Programme régional océanien  
de l'environnement

Conserver et gérer l'environnement  
océanien dans un monde en mutation

Catalogage avant publication de la bibliothèque du PROE

Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement  
Rapport annuel du PROE : 2007. Conserver et gérer l'environnement océanien  
dans un monde en mutation – Apia : PROE, 2008.

48 p. ; 29 cm

ISSN : 1562-675X

1. Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE).  
I. Titre

363.7099

Photo de couverture : Île Malaupaina, Groupe des trois sœurs, Îles Salomon.  
(Stuart Chape)

© PROE 2008

Le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement autorise la  
reproduction totale ou partielle du présent ouvrage à condition d'en mentionner  
la source.

PROE, PO Box 240, Apia, Samoa

T : +685 21929

F : +685 20231

E : [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org)

W : [www.sprep.org](http://www.sprep.org)

Cette publication est également disponible sur le site web du PROE.  
[www.sprep.org](http://www.sprep.org)

Imprimé par Caxton Press, Christchurch.

# Table des matières

Conserver et gérer l'environnement océanien  
dans un monde en mutation

- 2 **Avant-propos**
- 4 **Introduction**
- 6 **Programme Avenirs océaniens**
  - Changement climatique
  - Pollution et déchets
  - Gouvernance environnementale
- 22 **Programme Écosystèmes insulaires**
  - Conserver la diversité biologique du Pacifique
  - Conservation des récifs coralliens
  - Programme régional sur les espèces marines
  - Renforcement des capacités
- 38 **Services généraux et administratifs**
  - Présentation
  - Collaboration régionale et internationale
  - Finances
  - Liste du personnel et des publications du PROE
- 48 **Sigles**





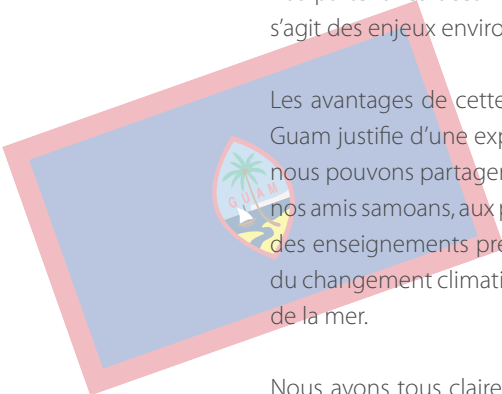
# Avant-propos

## de Guam, Présidente de la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE

Les enjeux environnementaux des îles du Pacifique – changement climatique, gestion des déchets solides, pollution marine, perte d'écosystèmes et de biodiversité, épuisement des stocks de poisson, espèces envahissantes, pour n'en nommer que quelques-uns – sont plus sérieux que jamais.

Ces problèmes transcendent les frontières nationales : ils sont tout aussi préoccupants pour nous, à Guam, qu'aux Tonga, près de 6000 km plus au sud. Il est donc essentiel que les pays et territoires de notre région unissent leurs forces pour trouver des solutions communes, et le PROE est l'instrument tout désigné pour cela.

Sans le PROE, il est difficile d'imaginer comment nous pourrions arriver à maintenir un dialogue avec nos partenaires océaniques parfois si éloignés géographiquement, mais pourtant si proches lorsqu'il s'agit des enjeux environnementaux.



Les avantages de cette collaboration sont clairs. Par exemple, comme vous le savez probablement, Guam justifie d'une expérience non négligeable en matière d'espèces envahissantes. Grâce au PROE, nous pouvons partager l'expérience acquise dans la lutte contre le serpent arboricole brun pour aider nos amis samoans, aux prises avec la propagation du merle des Moluques. Nous pouvons de même tirer des enseignements précieux d'autres Membres du PROE directement confrontés aux conséquences du changement climatique – Tuvalu par exemple – et apprendre à nous adapter à l'élévation du niveau de la mer.

Nous avons tous clairement intérêt à chercher ensemble des solutions à nos problèmes communs, qu'il s'agisse du changement climatique ou de la pollution marine. En parlant d'une même voix, nous saurons mieux nous faire entendre sur les tribunes internationales qui traitent de ces questions

dont les solutions devront forcément être globales. Aux yeux du reste du monde, les îles du Pacifique, malgré leur beauté, ne sont que poussières sur un vaste océan. La collaboration nous aidera à défendre nos intérêts sur la scène internationale.

La nécessité d'une organisation régionale solide est évidente. Pourtant, les contributions des Membres du PROE ne représentent qu'une fraction de leurs budgets globaux respectifs et des dépenses qu'ils consacrent à la protection de l'environnement. Nous devons faire plus pour permettre au PROE de jouer un rôle plus actif dans ses domaines de compétence. De son côté, le PROE doit poursuivre ses efforts pour tirer le meilleur parti des ressources limitées dont il dispose et s'adapter pour mieux répondre aux besoins de ses Membres.

Je suis très fière de la participation de Guam au PROE et honorée de présider la conférence annuelle en une période si critique. J'endosse sans réserve le rapport qui vous est soumis aujourd'hui et me réjouis à l'avance de l'occasion qui me sera fournie de collaborer avec mes collègues de la région tout entière pour veiller à ce que notre organisation s'adapte pour faire face plus efficacement à nos problèmes environnementaux en constante évolution.

Lorilee Crisostomo  
Directrice de l'Agence pour la protection de  
l'environnement de Guam  
Présidente de la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE



La présidente de la 18<sup>e</sup> Conférence, Lorilee Crisostomo (Guam)  
À droite : Images de Guam



*« Aux yeux du reste du monde, les îles du Pacifique, malgré leur beauté, ne sont que poussières sur un vaste océan. La collaboration nous aidera à défendre nos intérêts sur la scène internationale. »*



# Introduction

*Le directeur du PROE, Asterio Takesy, inspecte une mine de phosphate à Nauru*

J'ai l'honneur de présenter aux Membres le rapport annuel du Secrétariat du PROE pour 2007. Notre travail au cours de cette année a essentiellement visé la protection et la préservation de l'environnement océanien pour le bien-être des générations actuelles et futures.

Les rapports entre les différents enjeux environnementaux nous sont apparus plus clairement que jamais en 2007. La situation des récifs coralliens est un exemple probant. Leur déclin rapide, non seulement dans le Pacifique mais dans les océans du monde entier, découle de l'effet combiné de la presque totalité des facteurs environnementaux, du changement climatique aux activités terrestres non viables. Il arrive souvent que les succès des efforts déployés dans un secteur donné – par exemple, la protection des récifs coralliens – soient minés par les échecs subis dans d'autres secteurs. Pour être efficace, la protection de l'environnement doit donc s'appuyer sur une approche holistique.

En cherchant à améliorer nos méthodes de gestion et de surveillance, nous devons éviter de compartimenter nos activités et veiller au contraire à intégrer efficacement nos méthodes pour refléter la nature intersectorielle de la plupart des enjeux environnementaux. Sinon, nous courrons à l'échec.

En 2007, notre planète nous a douloureusement rappelé que le temps presse, que nous devons redoubler d'efforts pour combattre des menaces écologiques comme le changement climatique, la pollution et la disparition des écosystèmes, et que la quasi-totalité des questions d'environnement et de développement sont inextricablement liées. Nous avons poursuivi nos efforts d'amélioration de la structure organisationnelle du PROE pour mieux nous adapter à ces nouvelles réalités.

Le PROE a renforcé ses liens avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le principal instrument international de financement de la Convention sur les changements climatiques et des programmes globaux de protection de l'environnement. La présence de la Directrice générale et Présidente du FEM à la Conférence du PROE traduit l'intérêt que porte cette organisation à notre travail et aux enjeux environnementaux du Pacifique.

À ces progrès encourageants réalisés sur la scène internationale sont venus s'ajouter d'importantes initiatives régionales comme la 8<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées organisée à Alotau, dans la province de Milne Bay (Papouasie-Nouvelle-Guinée). Cette conférence a eu pour principal résultat l'élaboration, pour la période 2008-2012, d'une Stratégie d'action révisée pour la conservation de la nature intitulée *Responsabiliser les populations locales, les communautés et les institutions océaniques*. Elle a également joué un rôle essentiel dans le renforcement

des capacités d'établissement de réseaux en réunissant toutes les parties – notamment les collectivités – ayant pour intérêt commun la protection de la biodiversité riche, mais fragile, de notre région.

Outre cette participation aux réunions régionales, le PROE a poursuivi sa collaboration avec les pays membres; il a notamment organisé aux Tokélaou une conférence sur l'environnement réunissant donateurs, écologistes, représentants officiels et membres des collectivités pour partager leurs idées et leurs préoccupations. Cette conférence a permis à tous les participants de mieux apprécier l'ensemble des problèmes environnementaux auxquels ils font face aujourd'hui.

Le PROE a continué de tisser des liens d'étroite coopération avec ses organismes associés de la région par le biais du CORP. La réunion des directeurs des organisations membres du CORP organisée en 2007 a renforcé les liens entre ces organisations tout en réduisant le chevauchement de leurs activités.

L'année 2007 a également vu l'aboutissement de la participation du PROE au très fécond Projet des eaux internationales. Ce projet de six ans a clairement démontré ce qui peut être accompli dans notre région grâce à l'engagement constructif du PROE, des administrations membres et de la communauté internationale. Avec ses volets axés sur la gestion des déchets, les pêcheries et les eaux douces, ce projet a également fait la démonstration d'une nouvelle approche tenant compte de l'interdépendance des enjeux environnementaux.

Ce projet a laissé place à une nouvelle initiative regroupant nombre des mêmes participants : le Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREP). La hausse vertigineuse des prix des combustibles fossiles a stimulé l'intérêt manifesté pour les sources d'énergie renouvelable, et le PIGGAREP deviendra notre instrument privilégié pour protéger l'environnement mais aussi pour assurer un avenir énergétique plus durable.

L'année a également marqué un tournant décisif pour les politiques sur le changement climatique, tant dans le Pacifique que dans le reste du monde. L'accord historique conclu en décembre par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, tenue à Bali, a marqué le coup d'envoi de nouvelles mesures à l'échelle mondiale pour s'attaquer à ce problème. Je me réjouis du résultat de cette conférence et du rôle constructif que le PROE y a joué en organisant la participation des délégations des pays océaniques.

Les liens étroits de coopération établis au cours de l'année précédente avec la Chine ont continué de porter leurs fruits en 2007, et plusieurs nouvelles organisations ont parrainé les programmes du PROE, y compris la *National Fish and Wildlife Foundation*, la *Packard Foundation*, la *Christensen Foundation*, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Service forestier de É.-U., le bureau océanien de l'Union mondiale pour la conservation et l'Organisation mondiale de la santé.

Les enjeux auxquels doivent faire face les pays océaniques évoluent plus rapidement que jamais. Le PROE devra s'adapter pour orienter au mieux ses interventions afin de faire face à ces nouveaux défis. En particulier, à mesure que nos connaissances du changement climatique s'améliorent, nous devons faire en sorte qu'elles se répercutent sur l'exécution des programmes pertinents.

En 2007, le PROE a entamé un processus historique d'évaluation indépendante pour s'assurer qu'il offre à ses Membres les meilleurs services possibles, compte tenu des problèmes cruciaux qui se poseront au cours des années à venir. Cet exercice est actuellement en cours et un rapport final devrait être préparé à temps pour la conférence annuelle de 2008.

C'est donc avec plaisir que je vous présente le Rapport annuel du Secrétariat du PROE pour 2007. Je ne doute pas que notre organisation est aujourd'hui plus que jamais en mesure de servir ses Membres; il s'agit après tout de notre responsabilité première, et nous leur devons rien de moins.

Asterio Takesy  
Directeur



# Avenirs océaniques

## Présentation du programme

Le programme Avenirs océaniques met l'accent sur trois enjeux clés pour l'avenir à long terme de l'environnement et des populations de la région : changement climatique, pollution et déchets, et gouvernance environnementale.

Le changement climatique est de plus en plus considéré comme le principal enjeu de notre époque. Selon le président de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Bali en décembre 2007, il constitue même « le plus grand défi pour l'humanité au XXI<sup>e</sup> siècle ».

Dans le Pacifique, cette question est particulièrement préoccupante puisqu'une conjonction de facteurs – faible altitude, densité des populations côtières, fragilité des écosystèmes et capacités humaines limitées – rend les États insulaires océaniques très vulnérables au phénomène. Les dirigeants océaniques reconnaissant aujourd'hui que le changement climatique touchera la totalité des secteurs : les populations et les infrastructures côtières, la santé publique, la pêche, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la biodiversité, et l'existence même de certains États.

Le PROE accorde au changement climatique une très grande priorité ; il a même pour mandat de jouer un rôle moteur dans ce domaine parmi les organisations régionales du Pacifique.

La pollution et les déchets constituent une menace permanente pour les pays et territoires insulaires océaniques. La croissance démographique et les quantités croissantes de biens de consommation importés augmentent le volume des déchets engendrés et exigent des solutions de gestion toujours plus complexes. Le PROE aide ses Membres à relever ce défi en favorisant la collaboration régionale et le renforcement des capacités en matière de gestion des déchets solides. À ce travail s'ajoutent des campagnes axées sur la gestion de types particuliers de déchets dangereux et sur la prévention de la pollution marine.

Le Programme aborde également la question de la gouvernance environnementale ; il comporte toute une gamme d'activités interdépendantes ayant trait aux politiques internationales et au droit environnemental, à la promotion des instruments nécessaires à la prise de décision et à l'utilisation des ressources pour renforcer les capacités locales dans la région.



# Changement climatique

Le quatrième rapport d'évaluation du GIEC a confirmé que le changement climatique fait désormais l'objet d'un consensus scientifique et a insisté sur l'urgence de mettre en œuvre des projets d'adaptation à ce phénomène dans la région. Les activités menées par le PROE en 2007 ont surtout mis l'accent sur les négociations internationales, l'adaptation, les énergies renouvelables et l'appauvrissement de la couche d'ozone, ainsi que sur l'aide pour l'observation météorologique et climatique.

## Négociations de la CCNUCC

En 2007, les négociations de la CCNUCC ont mis l'accent sur la conclusion d'un accord consensuel lors de la 13<sup>e</sup> CdP, à Bali. Le PROE a participé à de nombreux ateliers et activités préparatoires, notamment en apportant son aide aux délégations des pays insulaires océaniques auprès des organes subsidiaires de la Convention-cadre, et de la CdP elle-même. Il a par ailleurs profité de la tenue d'une réunion préparatoire de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) tenue à Saint-Kitts-et-Nevis, en novembre, pour convoquer les pays et territoires à une réunion de préparation et de consultation portant sur le Plan d'action du PIFACC.

Pendant les négociations de la CdP, le PROE a fourni des informations détaillées sur les activités menées dans la région pour permettre aux délégations océaniques de porter l'attention voulue aux points pertinents de l'ordre du jour. Il a ainsi favorisé la participation active de ces États au processus de la CdP. La conférence a été fort fructueuse : elle a débouché sur l'adoption d'un document d'orientation appelé « feuille de route de Bali », qui établit la marche à suivre pour la négociation d'un accord à plus long terme au-delà de la date d'expiration du Protocole de Kyoto, en 2012 (voir encadré).

## Cadre océanien d'intervention sur le changement climatique (PIFACC) et Plan d'action

Le PROE a élaboré et publié un plan d'action régional de mise en œuvre du Cadre océanien d'intervention sur le changement climatique adopté par les dirigeants du Forum en 2005.

Ce plan d'action entend contribuer à la mise en œuvre du Cadre grâce à l'élaboration de mesures visant les principaux résultats définis pour chacun des six principes associés : 1) mise en œuvre de mesures d'adaptation ; 2) gouvernance et prise de décision ; 3) meilleure compréhension du changement climatique ; 4) éducation, formation et sensibilisation ; 5) contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale ; et 6) partenariats et coopération.

Le plan d'action est de portée régionale et comprend des activités nationales bénéficiant d'un appui régional. Il offre un éventail de mesures possibles concernant le changement climatique. En identifiant clairement les programmes et projets existants dans une grille d'activités, les agents nationaux et les partenaires locaux, ainsi que les pays donateurs et les organisations partenaires intéressés, devraient tirer le meilleur parti des ressources disponibles à la région pour lutter contre ce phénomène. Cette grille permettra par ailleurs de promouvoir une meilleure coordination entre les différentes initiatives.



*La 13<sup>e</sup> Conférence des Parties à Bali  
(avec l'autorisation de IISD)*

### La feuille de route de Bali

La 13<sup>e</sup> CdP à la CCNUCC a adopté plusieurs résolutions importantes, dont la plus importante est sans doute la feuille de route de Bali. Elle traduit une vision commune dont un des objectifs à long terme consiste à promouvoir des actions de coopération pour maîtriser les émissions mondiales et atteindre l'objectif ultime de la Convention. Elle est assortie d'une liste précise des questions devant faire l'objet de négociations d'ici à 2009 : mesures d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique comme les sécheresses et les inondations ; moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre ; moyens de déployer des technologies respectueuses du climat ; financement des mesures d'adaptation et d'atténuation.

La conclusion des négociations en 2009 ouvrira la voie à l'entrée en vigueur du nouvel accord d'ici 2013, après l'expiration de la première phase du Protocole de Kyoto. La feuille de route décrit l'éventail des négociations qui seront conduites, mais on s'attend à un examen approfondi des questions pertinentes à chacune des quatre sessions de la CCNUCC prévues pour 2008.



## Réalisations du projet PACC

Le Projet océanien d'adaptation au changement climatique (PACC) est un projet régional de plusieurs millions de dollars visant à appuyer les activités d'adaptation dans la région des îles du Pacifique. Il s'attache à trois grands secteurs : infrastructure côtière, sécurité alimentaire et gestion de l'eau. En gestation depuis 2005, il a récemment été approuvé et sera financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Alors qu'il devait à l'origine être soumis à l'examen du Conseil du FEM en juillet 2007, le PACC a été retardé pour pouvoir être réalisé sous les auspices de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable. Ce délai a en outre permis d'élaborer d'une manière plus détaillée les activités, les budgets et les modalités de mise en œuvre dans les pays participants.

Au cours de la seconde moitié de l'année, le PROE s'est employé à organiser des ateliers et à coordonner des visites de sites pilotes dans trois pays : États fédérés de Micronésie, Vanuatu et Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les représentants des pouvoirs publics et des ONG ont participé à ces réunions qui ont suscité un énorme intérêt, notamment en ce qui a trait aux rôles des divers intervenants dans la mise en œuvre du projet aux niveaux local et national.

Pendant la CdP de Bali, deux autres pays se sont joints au projet PACC : les Îles Marshall et les Palaos. Ces nouvelles adhésions portent à 13 le nombre total de pays participant à ce projet dont le financement total s'établit désormais à 13 125 000 dollars É.-U.

Le délai accru accordé pour la préparation du projet a également permis de mieux l'harmoniser avec les autres projets et programmes régionaux. On a en particulier consacré des efforts considérables à l'harmonisation du PACC avec le projet régional de gestion intégrée des ressources en eau, un objectif atteint grâce à la collaboration étroite du PROE, de la SOPAC, de la CPS et du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

## Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREPP)

Le PIGGAREP est un projet financé par le FEM dont l'objectif est de lutter contre les obstacles à l'utilisation des technologies d'exploitation des énergies renouvelables dans la région. Il met l'accent sur la définition des priorités nationales par le biais d'une approche multilatérale.



La stratégie globale de mise en œuvre du PIGGAREP repose sur le fait que, pour nous affranchir du statu quo, nous devons faire en sorte que les politiciens, les hauts fonctionnaires, les représentants de la société civile et le grand public acquièrent une connaissance intime des projets sur les énergies renouvelables et de la façon dont ils permettent de réduire effectivement la consommation de combustibles fossiles sur chacun des sites du projet.

À cette fin, les six premiers mois du PIGGAREP (juillet à décembre 2007) ont été consacrés à la phase de mise en route, c'est-à-dire à la création d'un climat propice à l'exécution efficace et sans heurts du projet.

Cette première phase a débouché sur l'organisation d'un atelier régional au cours duquel on a confirmé la structure de gestion du projet et mis sur pied un comité d'orientation constitué d'un nombre égal de participants des pays et territoires océaniques et de l'extérieur. Les participants sont convenus d'une structure financière déterminant la répartition proposée des ressources entre les pays et territoires océaniques. Ils ont en outre adopté des plans de travail pour chaque pays et territoire, ainsi qu'un programme de travail consolidé visant à tenir compte des besoins particuliers de chacun d'eux. Les plans de travail nationaux représentent une panoplie équilibrée d'activités à conduire sur le terrain en encourageant la participation des intervenants et experts nationaux, avec le soutien de leurs homologues régionaux et internationaux.

## Projet d'instrumentation du SMOC-IP

Le projet d'instrumentation du Système mondial d'observation du climat dans les îles du Pacifique (SMOC-IP), lancé à la fin de 2004 à Vanuatu, à Nioué et au Samoa, a été élargi en 2007 pour inclure Kiribati, Tuvalu, les Tonga et les Îles Cook. Il a pour but d'aider les services météorologiques participants à étendre les réseaux locaux d'observation du climat en fournissant et en installant des instruments peu coûteux et faciles d'entretien dotés de systèmes d'enregistrement des données. Le projet s'emploie actuellement à équiper les services météorologiques de pluviomètres à augets basculeurs et prévoit de leur fournir en 2008 d'autres instruments comme des anémomètres ou des thermomètres. Ces instruments étalonnés de haute qualité servent à enregistrer les données que les services météorologiques peuvent ensuite télécharger à leur guise, ce qui les rend particulièrement utiles pour les îles et atolls éloignés que les services météorologiques n'ont pas les moyens d'inspecter régulièrement.

### Progrès du projet SMOC-IP à Tuvalu



Tuvalu est constitué de neuf atolls et îles dispersés dans l'immensité de l'océan Pacifique. Les distances considérables qui séparent les îles présentent une difficulté particulière pour le service météorologique de Tuvalu (TMS), chargé de recueillir les données météorologiques et climatiques. Le projet d'instrumentation du SMOC-IP a fourni au TMS quatre pluviomètres à augets basculeurs MetOne au début de 2007. À la suite d'un exercice initial d'installation et de formation organisé par l'agent du projet à Funafuti, en mars, le TMS a procédé en octobre à l'installation des autres pluviomètres sur les îles de Vaitupu, Nukufetau et Nukulaelae. Il recueille désormais sur tous ces sites des données pluviométriques qu'il partage ensuite grâce à la base de données PACRAIN. Ce projet est réalisé en partenariat avec l'*Environmental Verification and Analysis Center* (EVAC) et le Département de météorologie de l'Université de l'Oklahoma.

## Services météorologiques



Contrôle d'un marégraphe à Apia (Samoa)

En 2007, le PROE a continué de promouvoir la formation des météorologues au bureau océanien du service météorologique national de la NOAA dans le cadre du programme conjoint de bourses OMM-NOAA. Deux prévisionnistes venus de Nioué et de Nouvelle-Calédonie ont suivi cette formation et ont ensuite pu appliquer les connaissances acquises dans les services de leurs pays respectifs. Les cours étaient dispensés au centre national de prévisions du service météorologique national de la NOAA, à Honolulu. Le PROE a également appuyé la réalisation d'un Projet de radio Internet (RANET) financé par la NOAA et conçu à l'intention des Îles Marshall et des États fédérés de Micronésie, en plus de faciliter la participation d'un délégué du Samoa à la 22<sup>e</sup> session du Groupe intergouvernemental de coordination de la COI sur le Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique (PTWS). Le Samoa devrait accueillir la prochaine réunion du PTWS, en 2009. Le PROE a également organisé la 12<sup>e</sup> Conférence régionale des directeurs des services météorologiques qui s'est tenue à Rarotonga (Îles Cook) en juillet. Les participants ont demandé qu'on assure à l'avenir une coordination avec les réunions sur la gestion des risques de catastrophes de la SOPAC et qu'on adopte un cycle de réunions bisannuelles afin de permettre aux deux groupes étroitement impliqués dans l'organisation des systèmes nationaux d'alerte rapide de coordonner plus efficacement leurs activités nationales et régionales conjointes.

Au milieu de 2007, le PROE a participé à une mission de l'OMM chargée d'étudier les responsabilités régionales du Service national météorologique des Fidji (FMS) et les fonctions de son centre météorologique spécialisé régional (RSMC). Cette mission organisée à l'invitation des autorités fidjiennes visait à répondre aux préoccupations soulevées au sujet du FMS lors du 15<sup>e</sup> Congrès de l'OMM. Conduite par l'OMM, elle rassemblait des représentants des services météorologiques de la région ainsi que des agents des organisations du CORP. Elle a conclu que le recrutement et le maintien en fonction de météorologistes professionnels comptent parmi les principaux défis du FMS, car les pénuries périodiques de ces spécialistes nuisent à la prestation des services nationaux et régionaux du FMS (ces derniers étant assurés par le biais du RSMC). La mission s'est réjouie du soutien constant accordé par les autorités fidjiennes et a salué le travail consciencieux réalisé par le FMS et ses professionnels pour le bénéfice des autres pays et territoires insulaires dans un contexte de plus en plus difficile. Elle a proposé des solutions qui pourraient être envisagées par les pays et territoires insulaires membres de l'OMM, et leur a suggéré de détacher des météorologistes au FMS pendant la saison des cyclones tropicaux en utilisant un système de rotation. Elle a enfin invité les organisations partenaires d'Australie, de Nouvelle-Zélande et des États-Unis à maintenir leurs services de formation des météorologistes du FMS et des autres pays et territoires océaniques et à en fournir de nouveaux. À l'issue de cette mission, le Sommet de 2007 des dirigeants des petits États insulaires a demandé qu'on procède à un examen des services météorologiques de la région. Cet examen, qui sera effectué en 2008 par le Forum, le PROE, la SOPAC et l'OMM, aura pour objectif d'élaborer des options possibles en collaboration avec le FMS et les autorités fidjiennes.

## Sensibilisation au changement climatique

En 2007 le programme d'éducation et de communication du PROE s'est surtout intéressé aux mesures que les particuliers et les collectivités peuvent prendre pour accroître leur résilience aux effets négatifs du changement climatique. Il a notamment organisé à ce propos une série d'activités pratiques informelles fondées sur une approche intégrée de modification des comportements. La mise en œuvre du programme à l'échelle régionale a permis au PROE de poursuivre sa promotion du concept de l'Éducation en vue du développement durable (EDD). À l'échelle globale, ces efforts lui ont permis de renforcer son soutien aux Membres en harmonisant davantage son action avec les objectifs de l'article VI de la CCNUCC, lequel traite en particulier de la sensibilisation du public, de l'éducation et de la formation.

En avril, plus de 30 jeunes professionnels océaniques de tous les horizons se sont réunis au siège du PROE, à Apia, pour discuter de leadership et formuler un message à l'intention des dirigeants actuels. Ce Forum des responsables environnementaux pour l'avenir s'est surtout intéressé aux enjeux émergents comme le changement climatique; il a débouché sur l'élaboration de plans d'adaptation visant à accroître la résilience des collectivités aux effets de ce phénomène. Appuyé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), il constituait une des premières initiatives intersectorielles régionales ayant pour objectif de renforcer le leadership des jeunes œuvrant dans le secteur du développement durable.

En juin, le renforcement de la résilience des systèmes naturels est devenu le point de mire d'un projet régional de mise en œuvre d'activités de protection des mangroves et des récifs coralliens lancé dans le cadre de la Journée mondiale de l'environnement. Le thème de la journée mondiale de l'environnement, « Des îles prospères, aujourd'hui pour demain », a une fois de plus souligné l'importance d'une large coopération aux efforts d'adaptation pour réduire les impacts du changement climatique.

En août, le Samoa a accueilli les XIII<sup>e</sup> Jeux du Pacifique sud. Le PROE a profité de l'occasion pour encourager les athlètes, les spectateurs et les Samoans à penser à l'environnement en lançant le mot d'ordre « *Play it Clean and Green* ». Cette campagne, menée de concert avec les agences des Nations Unies et le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement du Samoa, s'est soldée par la plantation d'arbres destinés à absorber une partie des émissions de gaz à effet de serre produits par la tenue des Jeux. Elle a également contribué à sensibiliser les gens au phénomène du changement climatique.

## Actualités sur la couche d'ozone

La mise en œuvre de la Stratégie régionale d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) s'est poursuivie dans les pays et territoires insulaires océaniques participants. Plusieurs pays n'ont pas encore mis en œuvre un système d'autorisations concernant les SAO, mais les efforts nationaux de formation des techniciens en climatisation et en réfrigération et des agents des douanes se sont poursuivis dans tous les pays sauf six.

La formation sur la législation douanière se poursuivra au cours des prochaines années. Le PROE a sollicité à cette fin la collaboration de l'Organisation douanière océanique (OCO) pour l'ensemble des cours sur les contrôles douaniers et zoo et phytosanitaires, y compris ceux portant sur les SAO. Un accord devrait être conclu à cet égard au cours de l'année 2008.

Une aide financière au renforcement des institutions a été mise à la disposition des pays et territoires insulaires océaniques participants par le Comité exécutif du Protocole de Montréal. Toutefois, la production tardive de certains rapports nationaux pour 2007 a retardé le décaissement des fonds destinés à certains pays. Il convient de noter que les pays et territoires qui ont mis en place les lois ou règlements requis devraient bénéficier d'un accroissement sensible de l'aide au renforcement des institutions qui leur sera accordée.



*La côte de Tuvalu : épice de la lutte contre l'élévation du niveau de la mer due au changement climatique mondial*

## Changement climatique et diversité biologique

Certains phénomènes comme le déboisement contribuent à la fois au changement climatique et au déclin de la biodiversité. La réduction des émissions dues au déboisement dans les pays en développement était l'une des grandes questions abordées à la conférence de Bali. Conscientes de l'urgence de prendre des mesures concrètes pour réduire ces émissions et la dégradation des forêts, les Parties ont adopté un programme de travail visant à accroître les recherches méthodologiques sur la question.

Elles ont également décidé de promouvoir le renforcement des capacités et de porter une plus grande attention aux causes sous-jacentes du déboisement – deux moyens essentiels pour satisfaire aux besoins des collectivités indigènes et locales qui dépendent de la forêt pour subvenir à leurs besoins et pour protéger la biodiversité. La question du déboisement sera probablement cruciale pour tout régime futur de lutte contre le changement climatique fondé sur des stratégies d'atténuation ou d'adaptation.

La production et l'utilisation des biocarburants sont aussi des enjeux importants. L'impact net des biocarburants sur l'atmosphère variera selon les méthodes de culture, de production et de consommation retenues, et reste à déterminer. D'autres préoccupations se sont par ailleurs fait jour, y compris celles liées à la proportion des terres arables qui seront réservées à la production d'aliments si la consommation de biocarburants augmente, ainsi que celles liées à l'impact des méthodes de culture sur la biodiversité – par exemple, monoculture à grande échelle. Par contre, la production à échelle réduite et la consommation locale des biocarburants comme solution de remplacement des produits pétroliers importés pourraient présenter des avantages socio-économiques et environnementaux.



*Climatiseurs mis au rebut à Nauru*

## Déchets sur les atolls et les îles basses

La gestion des déchets sur les atolls et les îles basses pose d'énormes problèmes que sont venus encore aggraver le volume croissant des emballages plastique, l'élévation du niveau de la mer et l'urbanisation. Le manque d'espace et même de sol a poussé de nombreuses collectivités à utiliser les déchets comme matériaux de remblayage afin d'étendre les superficies de terres utilisables sur les platiers de récifs ou de rehausser les terres existantes au-dessus du niveau des vives-eaux et des ondes de tempête. Malheureusement, à défaut d'être protégés par des digues ou des amas de déchets inertes, ces aménagements ont souvent conduit à la pollution des lagons et des plages au lieu d'étendre les superficies de terres utilisables.

La décomposition des déchets organiques et la lixiviation polluent le milieu marin. Toutefois, un projet mis sur pied à Majuro (Îles Marshall) pour lutter contre ce problème a établi une nouvelle norme pour le Pacifique. L'État a créé une société de gestion des déchets dont le conseil d'administration est composé de représentants des autorités publiques, du secteur privé et des ONG. Cette société a mis au point un procédé basé sur l'utilisation d'une simple table de triage pour récupérer la plus grande quantité possible de produits recyclables et de substances toxiques ou organiques, suivi d'une étape de compostage semi-aérobie pour l'extraction des déchets résiduels.

Ce système diffère des décharges classiques qui utilisent de l'espace et requièrent de coûteuses infrastructures. Le PROE espère convaincre les donateurs de financer des projets expérimentaux fondés sur cette technologie novatrice.

# Pollution et déchets

La prévention de la pollution et la gestion des déchets restent des enjeux considérables pour les pays et territoires insulaires océaniques et exigent beaucoup de ressources et d'aide extérieure. Les volumes de déchets produits continuent d'augmenter, tout comme leur diversité. Les États cherchent sans cesse des ressources pour maintenir un système de gestion adéquat de ces déchets.

En négligeant de mettre en place les plans appropriés et le soutien législatif associé et de faire de la gestion des déchets une question de développement prioritaire, on risque de s'exposer très vite à des dangers pour l'environnement et la santé humaine. L'approche du Secrétariat, autrefois strictement axée sur la gestion, évolue aujourd'hui vers une démarche plus holistique et intégrée. Des méthodes plus proactives, axées sur la prévention, sont mises en œuvre et servent de complément aux méthodes de gestion traditionnelles.

Les déchets sont aussi très visibles. S'ils ne sont pas gérés de façon appropriée, ils tendent à décourager les investisseurs et promoteurs potentiels et peuvent donc nuire au développement économique.

## Déchets solides

En 2007, le PROE a continué de mettre l'accent sur la négociation et l'adoption d'une stratégie régionale de gestion des déchets solides, la recherche des financements nécessaires à sa mise en œuvre, l'assistance technique aux pays membres et la contribution à l'élaboration de stratégies nationales. La plupart des pays membres sont désormais dotés d'une stratégie nationale, mais il ne s'agit souvent que d'une ébauche qui doit encore être ratifiée par les autorités en place. Cette ratification est une étape importante puisqu'en devenant un élément officiel de la politique de l'État, la stratégie a plus de chances d'obtenir des financements durables. Malheureusement, plusieurs pays sont toujours dépourvus de la moindre forme de politique de gestion des déchets ou même de plans généraux en la matière.

Le Secrétariat, en collaboration avec l'Office japonais de coopération internationale (JICA) et grâce aux concours financiers de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, a été en mesure de fournir soutien et conseils techniques à Kiribati et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour la mise au point de stratégies nationales de gestion des déchets.

Les projets de terrain occuperont une place plus importante à partir de 2008 et à mesure que les financements deviendront disponibles. L'initiative concernant les déchets solides de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable et l'UE sont prêtes à se joindre à des partenaires de plus longue date comme le Japon, Taïwan, l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour offrir leur concours. Ces projets nationaux seront coordonnés à l'échelle régionale et viendront s'ajouter à des projets d'aide bilatérale déjà offerts à certains pays par leurs partenaires de développement.

## Plan d'actions prioritaires pour 2008–2010

Tous les Membres du PROE, à l'exception des Palaos et des territoires, se sont réunis à Apia, en novembre 2007, afin de faire le point sur la mise en œuvre de la stratégie et d'établir les priorités d'un nouveau Plan d'action pour la période 2008-2010. Les hauts dirigeants ont décidé de maintenir globalement les orientations convenues pour les deux années précédentes, en reconnaissance du fait que les problèmes de déchets solides sont rarement « résolus » mais requièrent plutôt des efforts continus de gestion.

Trois grandes priorités ont été définies : 1) décharges ; 2) financement de la gestion des déchets ; 3) mobilisation du soutien politique et public. D'autres secteurs d'intervention importants ont également été identifiés pour les deux années à venir : déchets encombrants ; stratégies nationales ; formation et renforcement des capacités ; intégration régionale ; déchets électroniques ; huiles usagées ; recyclage ; élaboration et application des lois ; déchets organiques et compostage. Certaines de ces questions – par exemple, le financement de la gestion des déchets et le soutien public et politique – sont étroitement liées. En effet, à défaut de recueillir le soutien politique nécessaire à l'accroissement des financements, on pourra difficilement obtenir des résultats durables dans l'un ou l'autre de ces dossiers. Le PROE poursuivra ses efforts de sensibilisation à ces enjeux afin de favoriser l'engagement politique des hauts dirigeants.

## Renforcement des capacités

Le PROE et l'OMS ont organisé à Apia en février 2007 une nouvelle série d'ateliers de formation parrainés par le JICA pour le bénéfice des Membres. Le JICA et le PROE ont décidé de tenir ces ateliers régionaux une année sur deux, en alternance avec les réunions consacrées au Plan d'action. On insistera en outre désormais davantage sur les ateliers de formation nationaux axés sur des questions d'intérêt particulier pour les pays.

Des ateliers ont été organisés à Kiribati et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour élaborer des stratégies nationales sur les déchets, et aux Fidji, pour examiner le modèle de décharge sanitaire semi-aérobie. Ces ateliers comportaient également un volet de formation axé sur la planification stratégique et les compétences en gestion des déchets, et intégraient l'utilisation du kit « Les déchets sont précieux! ».

La section du site web du PROE consacrée aux déchets solides continue d'évoluer. Elle contient actuellement 30 recueils de recommandations et documents techniques conçus pour venir en aide aux Membres dans leurs activités de gestion des déchets. Un nouveau forum interactif en ligne permet en outre désormais aux gestionnaires de débattre de questions d'intérêt mutuel.

## Projets spécifiques

Plusieurs pays ont exprimé le souhait de réduire le volume de leurs déchets plastique, et notamment des sacs plastique. Le PROE a fourni au Samoa une assistance à la rédaction d'une loi exigeant l'utilisation de sacs plastique biodégradables. Certains pays envisagent par ailleurs d'imposer une taxe pour réduire l'usage excessif de ces sacs. La technologie des décharges sanitaires semi-aérobies a été largement adoptée à Vanuatu, aux Palaos et dans les États fédérés de Micronésie où des projets d'application sont en cours, ainsi qu'aux Fidji qui ont entrepris de remplacer l'actuel dépotoir de Lautoka par une décharge de type Fukuoka. Les Îles Mariannes du Nord et les Samoa américaines ont aussi manifesté leur intérêt pour cette technologie sûre et très rentable.

Les projets de gestion des déchets organiques se multiplient à mesure que cette source importante de pollution retient plus d'attention. Le Samoa, les Tonga, Kiribati, Tuvalu et d'autres pays associent le déchiquetage et le compostage des déchets verts à des projets de culture biologique. On espère que ces projets pourront aider à réduire les coûts croissants de maladies comme l'obésité et le diabète, tout en résolvant un grave problème de gestion des déchets.



*La superficie réduite de nombreux pays et territoires limite les possibilités d'enfouissement des déchets*

## Déchets encombrants

### à Kiribati

Les hausses récentes des prix de la quasi-totalité des produits de base ont créé dans le Pacifique des conditions fort propices à la promotion du recyclage. Le recyclage des métaux a beaucoup augmenté sous l'impulsion de la hausse mondiale des prix des matières premières. Pour l'avenir prévisible, l'évolution des prix de produits comme l'aluminium continuera de dépendre étroitement de la rareté des ressources et des mesures d'économie d'énergie qui découleront de la hausse constante des prix de l'énergie.

À titre d'exemple, les autorités de Kiribati ont profité du passage d'un chaland à ferraille pour charger et exporter un lot de carcasses de voitures. Elles ont organisé une campagne publique avec tombola pour encourager les gens à se débarrasser de leurs vieilles voitures. Malgré son caractère ponctuel, l'opération a servi de précédent et a débouché sur l'organisation d'un système de consigne calqué sur celui des bouteilles et autres emballages. D'importantes économies sont en effet possibles si les propriétaires retournent leurs vieux véhicules avant qu'ils ne doivent être remorqués pour toucher la somme laissée en dépôt. À Kiribati, on prévoit d'acheminer les carcasses chez un marchand de véhicules d'occasion où les pièces utilisables pourront être récupérées et revendues, les bénéfices servant à compenser les coûts du recyclage. Ce type de programme permet en même temps de maintenir la qualité générale du parc automobile et de réduire l'encombrement causé par les carcasses. Les contrats collectifs sous-régionaux de recyclage se sont souvent avérés difficiles à coordonner, mais le partage d'installations comme les broyeurs pourrait être viable.



*Les carcasses de voitures constituent une menace pour la santé, la sécurité et l'environnement*

## Déchets dangereux

La gestion des substances et des déchets dangereux reste prioritaire puisque beaucoup de pays et territoires insulaires ne disposent ni des technologies appropriées ni du personnel compétent pour assurer cette gestion d'une manière écologiquement rationnelle à l'échelle nationale. Ce problème est encore aggravé par l'absence de lois appropriées qui permettraient de réglementer l'importation des substances dangereuses ou de régir l'exportation des déchets issus de ces substances.

En 2007, le Secrétariat a poursuivi son aide aux Membres qui souhaitent améliorer leurs programmes de gestion des déchets dangereux ou en élaborer de nouveaux, aux niveaux national et régional. Ces efforts ont aidé les pays océaniques à se rapprocher de l'objectif fixé en 2002 par le Sommet mondial du développement durable (SMDD), à savoir faire en sorte que d'ici 2020, les substances chimiques – y compris les déchets dangereux – soient produites et utilisées de façon à limiter au minimum les effets nuisibles importants sur l'environnement et la santé humaine.

## Déchets électroniques

Au cours des dernières années, les progrès importants réalisés dans le secteur de l'électronique et des technologies de la communication sans fil se sont accompagnés d'une augmentation correspondante de la quantité d'appareils électroniques et électriques inondant les marchés des pays insulaires, notamment les téléphones et les ordinateurs portables. Tous ces produits sont tôt ou tard condamnés à devenir ce qu'on appelle aujourd'hui communément des « déchets électroniques ».

Beaucoup de ces produits contiennent des substances dangereuses comme le cadmium, le plomb, le béryllium, les CFC, les ignifugeants bromés, le mercure, le nickel et certains composés organiques ou organométalliques. Les déchets électriques et électroniques figurent à l'annexe I de la Convention de Waigani ainsi qu'aux annexes VIII (codes A1180, A1150 et A2010) et IX (code B1110) de la Convention de Bâle; ils sont considérés comme dangereux aux termes de ces conventions lorsqu'ils contiennent des accumulateurs et d'autres types de piles, des interrupteurs à mercure, des tubes cathodiques et d'autres types de verre activé, des condensateurs et des transformateurs contenant des PCB, ou lorsqu'ils sont contaminés par du cadmium, du mercure, du plomb ou des PCB. Les cendres et les débris de métaux précieux provenant de l'incinération de circuits imprimés et les déchets de verre provenant de tubes cathodiques ou d'autres types de verre activé sont également considérés comme des déchets dangereux. Étant donné l'absence de systèmes appropriés de récupération et d'entreposage, ces déchets aboutissent actuellement dans les décharges de tous les pays océaniques.

Le problème des déchets électroniques retient de plus en plus l'attention lors des discussions menées à l'échelle internationale. On s'inquiète du volume croissant des déchets accumulés et de la tendance à les exporter dans des pays autres que ceux où ils ont été produits ou utilisés. Bien que les données disponibles ne laissent pas présager que le Pacifique soit particulièrement visé pour l'exportation de ces déchets, il est important de rester vigilant dans ce domaine.



## Vanuatu ratifie la Convention de Waigani

À sa session de novembre, le Parlement de Vanuatu a ratifié la Convention de Waigani sur l'interdiction de l'importation des déchets dangereux dans les États insulaires du Forum, le contrôle de leurs mouvements transfrontières et leur gestion dans le Pacifique Sud. Vanuatu est ainsi devenu le 14<sup>e</sup> pays à adhérer à cette convention régionale.

Le Secrétariat lui a fourni les versions française et anglaise du texte de la convention et a offert des conseils sur l'exécution des diverses étapes du processus de ratification.

Celle-ci a également ouvert la voie à la mise en place d'un système d'exportation en Australie, aux fins de leur destruction, de substances chimiques récupérées et conditionnées dans le cadre du Projet de gestion des polluants organiques persistants dans les pays insulaires du Pacifique (*POPs in PICs*). Ces substances, entreposées dans un conteneur à Port Vila depuis leur récupération en 2006, devraient être exportées en 2008.



## Mise sur pied à Vanuatu d'un groupe de travail sur les déversements et l'immersion des déchets en mer

En juillet 2007, Vanuatu a mis sur pied un groupe de travail chargé de se pencher sur les problèmes de pollution marine causés par exemple par les déversements d'hydrocarbures ainsi que sur d'autres questions telles que la gestion des permis délivrés aux navires pour l'immersion des déchets à l'intérieur des limites de sa ZEE. Ce groupe de travail est composé de représentants du *National Disaster Management Office* (NDMO), de la *Vanuatu Maritime Authority* (VMA), de l'*Environment Unit*, de *British Petroleum* (BP), de la *Pacific Petroleum Company* (PPC) et d'autres parties concernées.

La mise sur pied de ce groupe de travail a coïncidé avec l'adoption d'un plan national révisé d'intervention en cas de déversement en mer (NATPLAN) qui devrait être approuvé par le Conseil des ministres et ainsi devenir juridiquement contraignant.

Nous devons nous pencher activement sur les problèmes liés à l'intensification des transferts transfrontaliers de ces déchets, et faire en sorte que leur entreposage, leur transport, leur traitement, leur réutilisation, leur recyclage, leur récupération et leur élimination soient effectués d'une manière coordonnée et sans danger pour l'environnement. Grâce à des efforts nationaux et régionaux concrets et bien ciblés appuyés par les secrétariats des conventions de Bâle et de Waigani et par d'autres partenaires, nous pourrions gérer ces déchets de manière à satisfaire à un ensemble d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

Les efforts déployés par le Secrétariat pour le compte de ses Membres ont permis de mobiliser les ressources requises pour la mise en œuvre de projets pilotes traitant de tous les aspects de cette question aux Îles Cook, dans les États fédérés de Micronésie, à Kiribati, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Samoa. Les résultats des projets nationaux permettront de déterminer la gravité du problème dans la région; ils serviront en outre à la préparation d'un rapport régional de synthèse sur la question.



*Les ordinateurs, téléviseurs, photocopieurs et autres appareils électriques et électroniques sont une catégorie de déchets difficiles à traiter*

## Coopération institutionnelle

Nul ne conteste la nécessité d'assurer une gestion à la fois holistique et intégrée des substances et des déchets dangereux. C'est la raison pour laquelle les conférences des parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ont commencé à prendre les mesures appropriées pour mettre au point des mécanismes qui permettront d'améliorer leur coopération et la coordination de leurs efforts, dans le contexte de l'adoption de l'approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques (SAICM) et du processus de réforme en cours aux Nations Unies.

Le Secrétariat est l'hôte du Centre régional de formation et de transfert de technologie pour la mise en œuvre conjointe des conventions de Bâle et de Waigani dans la région Pacifique. C'est à ce titre qu'il a collaboré étroitement avec les trois secrétariats mondiaux et avec le Secrétariat SAICM afin de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes de la région à l'évolution de ce dossier et, le cas échéant, de les aider à tirer parti des ressources mises à leur disposition par diverses voies.

Lors de la réunion régionale Asie-Pacifique sur l'approche SAICM tenue à Bangkok, du 21 au 23 mai 2007, les participants océaniques ont sollicité l'aide du Secrétariat SAICM et du PROE pour faire en sorte que les petits États insulaires en développement de la région Pacifique comprennent et appliquent mieux cette approche.

En sa qualité d'hôte du Centre régional de formation, le PROE a collaboré avec le Secrétariat SAICM à l'organisation d'une réunion sous-régionale de sensibilisation à l'approche SAICM dans la région Pacifique. Par ailleurs, le Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) s'est déclaré intéressé à participer à cette réunion afin de discuter de la mise en œuvre d'une évaluation de l'efficacité de la Convention dans la région.

L'atelier SAICM avait pour objectif de fournir aux intervenants océaniques un aperçu de l'approche SAICM et des instructions sur sa mise en œuvre initiale, notamment dans le cadre du programme *Quick Start*. Il faisait suite à un atelier régional sur la gestion des déchets solides organisé par le PROE et l'Office japonais de coopération internationale (JICA) afin de mieux hiérarchiser les priorités en la matière, et coïncidait avec un atelier sur la gestion des déchets d'activités de soins organisé par l'Organisation mondiale de la santé et le PROE. Ces ateliers et l'intégration des séances ayant trait à la Convention de Stockholm visent à favoriser une approche synergique de la gestion des substances chimiques par les autorités océaniques et les autres parties prenantes.

## Pollution marine

En 2007, le PROE a poursuivi son travail de lutte contre la pollution marine mené dans le cadre du Programme pour la prévention de la pollution marine dans le Pacifique (PACPOL) en partenariat avec l'Organisation maritime internationale (OMI). Il a notamment organisé des ateliers nationaux sur la pollution marine dans huit pays insulaires océaniques : Îles Salomon, Vanuatu, Tonga, Nioué, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Kiribati et République des Îles Marshall. Ces ateliers ont réuni au total 179 personnes, dont 13 femmes ; ils s'inspiraient du cours modèle de niveau 2 de l'OMI pour la formation aux interventions en cas de déversement en mer. Les ateliers comportaient un volet théorique portant sur l'étude des projets de plans nationaux d'intervention en cas de déversement en mer (NATPLAN) et des diverses lois sur la prévention de la pollution marine, et un volet pratique axé sur l'inspection et le déploiement des équipements d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en mer.

Les sujets abordés comprenaient notamment : les instruments juridiques internationaux ; la préparation des interventions en cas de déversement en mer ; la Stratégie régionale concernant les équipements d'intervention ; les espèces marines envahissantes ; la responsabilité et la réparation des dommages ; l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en mer ; le devenir et le comportement des déversements d'hydrocarbures ; les diverses stratégies d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures et le rôle joué par les médias lors de tels déversements.

## Lois sur les déchets

Bien qu'un certain nombre de pays et territoires océaniques élaborent actuellement des lois sur l'environnement, rares sont ceux qui disposent des mesures politiques, législatives et réglementaires et des stratégies de mise en œuvre propres à gérer les déchets dans le cadre de la gestion de l'environnement. Certaines lois sur les déchets sont dérivées d'anciens instruments de portée générale, tels que des lois sur la santé publique, des directives de l'OMS ou des lois inspirées de celles de pays développés. La réglementation des déchets est souvent assumée par différents services aux juridictions, rôles et responsabilités mal définis.

L'absence d'approche globale se solde par des réglementations sectorielles et ponctuelles. Certaines lois existantes doivent être révisées en raison de l'absence de mandats clairs et concis. Les affaires portées devant les tribunaux ne sont pas effectivement tranchées car les sanctions sont trop faibles pour être dissuasives. On observe également une absence de procédures claires en matière d'échantillonnage et d'introduction de poursuites judiciaires. Il n'est donc pas surprenant que les représentants de l'ordre hésitent souvent à investir le temps et l'argent nécessaires pour traduire les contrevenants en justice. La poursuite judiciaire de ces infractions est d'autant plus difficile qu'elle doit se disputer les tribunaux occupés à juger des affaires pénales. Ce problème est exacerbé dans les pays et territoires océaniques qui s'étendent sur de vastes distances et sont dépourvus de systèmes de transport et de communication appropriés.

Dans le cadre des efforts déployés pour améliorer la législation des Membres en matière de déchets, le Secrétariat a aidé le Samoa à organiser un atelier national visant l'élaboration de réglementations pertinentes aux niveaux national, régional et international. Cet atelier a notamment recommandé l'élaboration d'une loi nationale sur les déchets. Le Secrétariat a également collaboré avec le Samoa à la mise au point de son Projet de loi sur la prévention de la pollution du milieu marin, adopté par le Parlement fin 2007. Des lois semblables sont en cours de préparation dans la majorité des autres pays et territoires insulaires océaniques.

Un atelier sur la pollution marine s'est par ailleurs tenu aux Îles Marshall fin novembre. Outre des séances techniques pratiques, il a également abordé les divers aspects des trois protocoles à la Convention de Nouméa (sur l'immersion, les déversements d'hydrocarbures et les déversements de substances nocives et potentiellement dangereuses).

*Exercice de préparation aux déversements d'hydrocarbures dans le lagon de Majuro (Îles Marshall)*



## Le comité national tongan sur la pollution marine adopte le NATPLAN

En octobre 2007, après la tenue fructueuse d'un cours national de formation aux techniques de gestion des déversements d'hydrocarbures, le comité national tongan sur la pollution marine a adopté une version révisée du NATPLAN. Ce plan traite des étapes essentielles des interventions en cas de déversement en mer, du lancement des opérations jusqu'à leur conclusion. Il devra être soumis à l'approbation du Cabinet avant de devenir juridiquement contraignant. Le Parlement tongan a récemment adopté une loi sur la prévention de la pollution marine dont le NATPLAN fait partie. Cela contribuera à renforcer d'autres activités prévues – par exemple, l'élaboration de règlements comme le POLFUND destinés à assurer un financement durable des activités de lutte contre la pollution marine et d'intervention rapide en cas d'incident de pollution en mer.

# Gouvernance environnementale

## Stratégies nationales de développement durable et intégration

Le PROE continue de jouer un rôle de premier plan dans le domaine du développement durable dans le Pacifique en aidant les pays et territoires insulaires océaniques à mettre au point, renforcer et mettre en œuvre leurs stratégies nationales de développement durable (SNDD) ainsi qu'à intégrer les préoccupations environnementales dans la planification du développement et dans les processus décisionnels existants. L'intégration et le renforcement des SNDD sont nécessaires pour assurer un développement durable et concrétiser les divers engagements pris par les décideurs à l'échelle régionale et internationale aux termes des AME et des cadres stratégiques et plans d'action régionaux. Ces engagements s'appuient sur les principes du développement durable, de la bonne gouvernance et de la prise de décision par les parties intéressées.

Par l'entremise du groupe de travail du CORP sur le développement durable, le PROE a élaboré des approches communes et coordonnées pour la prestation, par les organisations du CORP, de services d'assistance technique aux pays membres aux fins de la réalisation des activités d'intégration. La SOPAC a ainsi coordonné un partenariat visant à assister les pays dans leurs efforts d'intégration de la gestion des risques de catastrophes. Vanuatu et les Îles Marshall ont été les premiers à en profiter. Le réseau de partenariat qui regroupe des représentants de la SOPAC, du PNUD, du Forum, du PROE, de la CPS, de la Banque mondiale et d'autres organisations aide les pays à élaborer des plans d'action nationaux aux priorités clairement définies pour une intégration de la gestion des risques de catastrophes liée à la SNDD et aux processus sectoriels et budgétaires. Le PROE a joué un rôle actif au sein de ce réseau de partenariat, profitant notamment de l'occasion pour incorporer des éléments ayant trait à l'adaptation au changement climatique.

## Commission du développement durable

La 15<sup>e</sup> session de la Commission du développement durable (CDD-15) s'est tenue en mai 2006 et a permis d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, du Plan d'application de Johannesburg et de la Déclaration du Millénaire. À partir des résultats de la 14<sup>e</sup> session, cette session a axé ses débats sur les politiques et options possibles pour concrétiser sans tarder les engagements pris dans les domaines de l'énergie aux fins du développement durable, du développement industriel, de la pollution de l'air et du changement climatique.

Le groupe des missions océaniques à New York ainsi que les délégués des pays du Pacifique ont bénéficié du soutien des représentants de la SOPAC, du Secrétariat du Forum et du PROE. L'assistance fournie aux pays et territoires insulaires océaniques a pris la forme de conseils politiques, d'assistance technique et d'autres services d'appui dans le cadre des activités et engagements pris lors de cette 15<sup>e</sup> session. Le PROE a également présenté un exposé sur le PIFACC, le PIGGAREP et le PACC lors d'une manifestation parallèle organisée par le groupe des ambassadeurs du Forum.

## Droit environnemental

Le PROE offre à ses Membres une assistance en matière de droit environnemental englobant notamment les répercussions juridiques des AME – y compris leur application – ainsi que les lois et règlements nationaux sur l'environnement. Un des principaux thèmes de ses activités dans ce domaine en 2007 avait trait aux questions interdépendantes de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages qui en découlent, et des droits de propriété intellectuelle (propriété en droit de certaines formes de connaissances), ainsi que de leurs incidences sur le savoir traditionnel.

Les pays biologiquement riches comme ceux du Pacifique suscitent l'intérêt des explorateurs à la recherche de substances biochimiques ou de gènes utiles que l'on trouve surtout dans les plantes médicinales traditionnelles. Les chercheurs ont bien sûr besoin d'avoir accès aux plantes, mais le savoir traditionnel leur permet de concentrer leur attention sur les substances qui possèdent les propriétés curatives recherchées. Une fois ces substances identifiées et isolées, ils peuvent se prévaloir des dispositions des lois sur la propriété intellectuelle – par exemple les lois sur les brevets – pour en revendiquer la propriété. Les indemnités versées par les chercheurs qui utilisent le savoir traditionnel et les échantillons de plantes sont souvent insuffisantes et ont souvent conduit à des conflits acrimonieux avec les propriétaires des ressources.

Les peuples indigènes constituent les groupes les plus vulnérables de ce point de vue. Ils occupent certaines des régions les plus riches du monde en matière de biodiversité, et assurent souvent la gérance de ce patrimoine naturel. Dans certains pays, leurs intérêts divergent souvent de ceux des autorités, et leurs terres sont souvent menacées par le développement. Dans d'autres, ils jouissent d'une bonne représentation au sein des gouvernements et sont donc en mesure de traiter avec les intervenants extérieurs de sorte à tirer un maximum d'avantages de leurs ressources. Ainsi, l'accès aux ressources, l'utilisation du savoir traditionnel associé et le partage des avantages résultant de leur utilisation sont des questions qui appellent de délicates négociations.

En janvier, une réunion d'experts internationaux sur le régime international de la Convention sur la diversité biologique (CDB) concernant l'accès aux ressources génétiques, le partage des avantages qui en découlent et les droits des peuples indigènes a été organisée au siège des Nations Unies, à New York. Cette réunion était parrainée conjointement par le Secrétariat de la CDB et par l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII). La grande diversité des intérêts représentés (ONG, pouvoirs publics, secrétariats, experts-conseils) a permis un examen approfondi de toutes ces questions. Le niveau collectif des compétences ainsi réunies a par ailleurs permis de porter un regard sur certains des aspects moins connus de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages (par exemple, les droits de la personne, la souveraineté et le droit coutumier).

En juin, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique a organisé une série de trois ateliers afin 1) d'envisager la mise sur pied d'une institution régionale de défense des droits de propriété intellectuelle; 2) de se pencher sur la prise en compte des questions relatives à l'accès aux ressources et au partage des avantages (et de celles relatives à la propriété intellectuelle) lors des négociations en vue d'un accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne; 3) d'étudier la loi régionale type sur la culture et la propriété intellectuelle.

La 8<sup>e</sup> Conférence régionale sur les aires protégées et la conservation de la nature, tenue à Alotau (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en août, a donné lieu à l'organisation d'une manifestation parallèle sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages et au lancement par l'Université des Nations Unies et par le PROE d'une base de données axée sur les activités de bioprospection dans la région Pacifique. Ces informations aideront les pays océaniques à rester au courant de ce qui se fait dans les différents pays de la région, de l'identité des divers intervenants et des accords qui ont été conclus avec eux. Le site web de cette organisation se trouve à l'adresse suivante : [www.bioprospector.org/bioprospector/pacific/home](http://www.bioprospector.org/bioprospector/pacific/home).

Au nombre des autres activités importantes réalisées au cours de l'année, il convient de mentionner la préparation d'une série de projets de lois sur l'environnement pour Tuvalu, y compris une loi générale sur la protection de l'environnement (couvrant les EIE, le changement climatique, la biodiversité et la pollution) et des lois sur l'appauvrissement de la couche d'ozone et sur la biosécurité.

En décembre, le PROE a participé à une réunion du Réseau des juristes océaniques (PILON) organisée pour établir le plan stratégique de ses futures activités. Le PILON est composé de juristes de divers pays insulaires océaniques, du CORP et d'autres institutions. Il s'est donné pour mission de répondre d'une manière concertée aux questions juridiques susceptibles de se poser dans la région.

# Suivi intégré, évaluation et rapports sur l'état de l'environnement

Un processus régulier, systématique, cohérent, et disposant des ressources et du soutien nécessaires pour le suivi intégré, l'évaluation et la préparation de rapports sur l'état de l'environnement peut contribuer à améliorer nos connaissances à long terme sur l'évolution de l'environnement, les causes et les effets des changements qu'il subit et les moyens utiles et viables de réagir à ces changements. La 17<sup>e</sup> Conférence du PROE a souligné le besoin d'examiner en priorité l'état de l'environnement dans la région et d'élaborer de nouvelles mesures qui permettront aux Membres du PROE de mettre en œuvre d'une manière plus efficace cet outil d'évaluation et de planification à long terme.

L'examen des diverses approches à l'évaluation de l'état de l'environnement a été réalisé au cours du second semestre. Ses résultats préliminaires ont été présentés à l'occasion de manifestations parallèles organisées pendant la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE, en septembre, et la 8<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées, en octobre, où ils ont été très bien accueillis. L'équipe d'examen a constaté que : 1) les cadres et processus globaux de gestion de l'environnement ont permis de mobiliser les ressources requises pour le contrôle, l'évaluation et la préparation des rapports sur l'état de l'environnement dans la région ; 2) ces activités ont accusé un ralentissement au cours des dernières années ; 3) la mise en œuvre des cadres nationaux de gestion de l'environnement et la réponse aux pressions et préoccupations croissantes concernant l'état de l'environnement et son évolution possible exigent un engagement plus vaste, à l'échelle de la région, en faveur d'activités plus systématiques de surveillance de l'état de l'environnement.

Parallèlement à ces actions, le PROE a participé à plusieurs projets importants visant à accroître les capacités en matière de surveillance de l'état de l'environnement dans la région : 1) formation des formateurs à l'utilisation d'un nouveau guide de référence sur la mise en œuvre du processus intégré d'évaluation environnementale aux fins de l'élaboration des Perspectives mondiales de l'environnement et diffusion du quatrième rapport sur les Perspectives mondiales de l'environnement élaboré par le PNUE ; 2) élaboration d'un modèle harmonisé de préparation de rapports nationaux pour les pays insulaires océaniques en collaboration avec le ministère australien de l'Environnement, des Ressources hydriques, du Patrimoine et des Arts, qui a aidé ces pays à s'acquitter de leurs obligations en matière de rapports prévues par les accords multilatéraux relatifs à la biodiversité dont ils sont parties.

## Évaluation de l'impact sur l'environnement et évaluations stratégiques de l'environnement

Les projets d'infrastructures économiques et sociales à court ou à moyen terme auront toujours une incidence sur l'environnement naturel et humain. Les conférences antérieures du PROE ont à maintes reprises insisté sur la nécessité d'intensifier ces actions afin d'améliorer l'utilisation des principaux outils de planification – l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) et l'évaluation stratégique de l'environnement (ESE) – pour évaluer et aborder ces impacts dans la région.

Il y avait lieu dans un premier temps d'évaluer et d'actualiser les connaissances régionales sur la qualité de ces outils dans le Pacifique, de déterminer leurs possibilités d'amélioration et d'établir un ordre de priorité à cette fin. Le mandat de l'expert chargé de cette évaluation et son mode de recrutement ont été définis avant la fin de l'année. L'évaluation a été réalisée au cours du premier semestre de 2008, et le rapport et ses recommandations seront soumis à la 19<sup>e</sup> Conférence du PROE aux fins d'examen.

Le PROE et le ministère australien susmentionné ont par ailleurs uni leurs efforts pour permettre aux représentants des pays et territoires océaniques engagés dans l'élaboration des EIE/ESE nationales de participer à la 28<sup>e</sup> Conférence de l'*International Association of Impact Assessment* qui s'est tenue en

Australie en mai 2008. Cette collaboration, qui vient s'ajouter aux autres projets d'échanges entre le PROE et ses Membres pour la formation à l'EIE et la préparation des rapports y afférents pourrait renforcer les réseaux et la collaboration des experts et des autres intervenants nationaux et régionaux.

## Renforcement des capacités sur les AME

Le PROE continue d'assumer un rôle moteur pour faciliter la participation régionale aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Ces accords internationaux (tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique) définissent les priorités et objectifs mondiaux dans de nombreux domaines de l'environnement. Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer son rôle et son aptitude à fournir des services de développement des capacités aux pays membres concernant la mise en œuvre des AME, le PROE a activement participé à des négociations sur une importante initiative devant être lancée par la Commission européenne dans ce domaine.

Une évaluation détaillée des capacités requises sera réalisée lors de la phase initiale du projet afin d'en définir la portée, le programme de travail et le budget. Il est prévu qu'une unité de gestion, dirigée par le coordinateur du projet, soit créée au sein du PROE pour en superviser la mise en œuvre.

## Relations avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Le PROE a poursuivi ses efforts de coordination avec le FEM au cours de l'année 2007. Un chargé d'affaires du FEM a été nommé au siège au début de l'année grâce à un financement d'AusAID et de NZAID. Ce poste a été spécialement créé pour améliorer l'accès aux ressources du FEM par les petits États insulaires en développement susceptibles de recevoir une telle assistance.


Le PROE a collaboré tout au long de l'année avec le Secrétariat du FEM, la Banque mondiale et les pays membres à l'élaboration du Programme-cadre de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable. Ce travail a nécessité une coordination étroite avec les pays membres du PROE et les autres parties (groupe d'ambassadeurs océaniques du Forum à New York, organisations du CORP, ONG, agents d'exécution du FEM, etc.) ainsi que la dissémination d'informations connexes à ces différents partenaires.

Le chargé du FEM assume le rôle de correspondant du FEM au sein du PROE et entre les membres du CORP et assure la liaison avec les autres partenaires du FEM. Le personnel spécialisé du PROE continue d'appuyer les initiatives et priorités des pays en travaillant étroitement avec leurs homologues et interlocuteurs sur des questions liées au FEM.

L'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable est susceptible d'augmenter les niveaux de ressources financières du FEM décaissées aux PEID du Pacifique. Elle peut parallèlement faciliter une approche à long terme visant l'amélioration de la qualité de la programmation des investissements liés à l'environnement et à la conservation dans la région Pacifique. Le programme-cadre a été soumis à l'approbation du Conseil du FEM en avril 2008.



*M<sup>me</sup> Monique Barbut,  
Directrice générale et Présidente du FEM,  
lors de la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE*



# Écosystèmes insulaires

## Présentation du programme

Au cours de l'année 2007, le programme Écosystèmes insulaires a continué d'appuyer les Membres dans le cadre d'un large éventail d'activités destinées à conserver et gérer les espèces et écosystèmes terrestres et marins du Pacifique.

Dans le domaine de la biodiversité, le programme a fourni aux Membres une assistance aux niveaux international, régional et national grâce à un soutien continu à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) : soutien aux négociations de la 12<sup>e</sup> session du SBSTTA, organisation d'un atelier spécial pour les PMA océaniques, et bilan régional de la mise en œuvre des PANSB avec le concours financier du Secrétariat général du Commonwealth. Le fait que le financement durable de la conservation était à l'ordre du jour de la réunion annuelle des dirigeants du Forum souligne l'importance accordée à la conservation dans les plus hautes sphères politiques de la région. La 8<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées, qui s'est tenue à Alotau, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, reste toutefois le fait marquant de l'année. Ouverte par M. Paulias Matane, gouverneur général, et close par M. Michael Somare, premier ministre de PNG, elle a confirmé l'importance accordée au plus haut niveau à la conservation et à sa relation avec le développement durable.

Le programme de conservation des principales espèces marines s'est poursuivi avec la révision et l'approbation de plans d'action régionaux, la réalisation de travaux sur les baleines et les tortues, et la mise en œuvre du mémorandum d'entente de la CMS. Les Membres noteront avec satisfaction que le PROE a entamé en 2007 son volet de l'Initiative Corail pour le Pacifique Sud, avec des activités dans les territoires français. L'année a également été marquée par l'attribution au PROE du prix d'excellence en coordination politique décerné par le Groupe spécial des États-Unis sur les récifs coralliens. Les travaux sur les espèces envahissantes se sont également intensifiés tandis que le PROE a continué d'apporter son soutien au projet pilote du Réseau pédagogique océanique sur les espèces envahissantes.

Les partenariats de conservation se sont renforcés en 2007 avec la signature d'accords de collaboration entre le PROE et l'UICN et avec *BirdLife International*. Ce travail de partenariat à l'intention des pays et territoires insulaires océaniques est d'une importance capitale pour le PROE alors que nous abordons collectivement les questions de la gestion de l'environnement et du développement. Ces nouveaux partenariats compléteront les dispositifs existants, notamment avec la Convention de Ramsar, le PNUE et *Conservation International*.



# Conserver la diversité biologique

## « Toktok » sur la biodiversité à Alotau (PNG), la plus grande conférence océanienne sur la conservation

La 8<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées s'est tenue du 22 au 26 octobre à Alotau, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, un pays riche en biodiversité. Le gouvernement de la PNG a accueilli la conférence et contribué un million de kinas à son organisation tandis que le PROE a coordonné les préparatifs avec le ministère national de l'Environnement et de la Conservation et avec l'assistance des autorités de la province de Milne Bay. Un stagiaire de la PNG a également été employé pendant un an auprès du Secrétariat pour coordonner l'organisation de la conférence.

Plus de 400 personnes se sont réunies à cette occasion autour du thème « La conservation au service des populations dans un monde en rapide mutation ». Elles venaient des quatre coins du monde mais aussi de communautés papoues, parfois au terme d'un voyage de plusieurs jours. L'affiche originale de la conférence orne encore de nombreux murs de la région.

Le bilan de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans la région des îles du Pacifique 2003-2007 et la formulation d'une nouvelle stratégie pour 2008-2012 étaient à l'ordre du jour. La nouvelle stratégie a défini les quatre grands objectifs suivants :

- veiller à ce que les modes de subsistance et le développement communautaire soient écologiquement et économiquement durables en satisfaisant les besoins et les aspirations des communautés;
- recenser, conserver et gérer durablement les sites, habitats et écosystèmes prioritaires;
- protéger et rétablir les espèces menacées et les espèces d'importance écologique, culturelle et économique; et
- gérer les menaces pesant sur la diversité biologique, notamment les impacts du changement climatique et les espèces envahissantes.

Lors de la cérémonie d'ouverture, M. Paulias Matane, gouverneur-général de la PNG, a déclaré que l'environnement et la conservation sont les deux plus grands enjeux auxquels les pays du monde entier devront faire face : « Nous devons prendre des mesures pour conserver et protéger notre environnement. Le plus grand problème à l'échelle planétaire est que les gens ne soutiennent que ce qu'ils comprennent. D'importants efforts de sensibilisation doivent donc être menés pour que les gens comprennent et soutiennent la conservation ». M. Benny Allen, ministre de l'Environnement de la PNG a également renouvelé ce message. Le discours liminaire, axé sur le thème de la conférence, a été prononcé par Willy Kostka, directeur du *Micronesia Conservation Trust*.

M. Michael Somare, premier ministre de la PNG, a clos la conférence avec des paroles d'encouragement et en demandant aux participants d'apprécier « la vraie valeur des océans ». Le principal message de la conférence est que toute personne menant des activités de conservation dans la région doit s'efforcer de donner aux peuples et communautés insulaires du Pacifique les moyens d'orienter les programmes dans ce domaine. Dans le Pacifique, les objectifs de conservation ne peuvent être atteints sans reconnaître le lien étroit qui existe entre la biodiversité et les modes de subsistance.

La prochaine conférence se tiendra en 2012 dans la République des îles Marshall.



*S.E. Michael Somare, premier ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, arrive à la conférence d'Alotau*





La Liste rouge de l'UICN protège les espèces menacées et en voie de disparition dans le monde, telles que la roussette des îles Mariannes (*Pteropus mariannus*)

## Réunion des coordinateurs des Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité

Avant la conférence d'Alotau, le PROE et le Secrétariat de la CDB ont organisé un atelier d'une journée à l'intention des coordinateurs des Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité (PANSB). Ces plans, importants pour coordonner les activités et fixer des priorités dans le cadre des objectifs visés en matière de conservation, guident les initiatives menées dans chaque pays signataire de la CDB et ont été préparés dans tous les pays membres du PROE, à l'exception des Îles Salomon, de Nauru et de Tuvalu où ils sont en cours d'élaboration avec l'assistance du PROE. La réunion avait pour objet de trouver des thèmes susceptibles de stimuler le processus PANSB. Les progrès seront évalués lors d'un atelier régional devant se tenir l'année prochaine.

Les PANSB aident toutes les parties prenantes à aborder ensemble les problèmes de conservation de la biodiversité. Ils servent également de base à la nouvelle Stratégie d'action pour la conservation de la nature.

La trentaine de réunions parallèles qui ont eu lieu pendant la conférence d'Alotau a permis aux organisations d'échanger des informations sur leurs projets et domaines de spécialité. Elles ont également permis d'attirer l'attention sur les différentes questions abordées en approfondissant le thème de la « conservation au service des populations dans un monde en rapide mutation ».

Des sessions ont été animées par des organisations internationales et régionales chargées de l'environnement, dont *Conservation International* (CI), le Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB) et des initiatives communautaires telles que le Réseau des aires marines sous gestion locale (LMMA). Le PROE a organisé ou contribué à des manifestations parallèles sur les espèces envahissantes, les aires marines gérées, le suivi de la biodiversité, le changement climatique et la biodiversité, le processus de la Liste rouge de l'UICN, l'approche écosystémique, la conservation communautaire et la législation, ainsi que le lancement des directives SEM-Pasifika, du rapport sur l'avenir de l'environnement mondial du PNUE et de l'Année océanienne des récifs coralliens (2008).



### L'UICN et le PROE signent un mémorandum d'accord

L'UICN et le PROE ont signé un mémorandum d'accord aux termes duquel ils collaboreront étroitement dans différents domaines, dont l'élaboration d'un plan de travail annuel conjoint. L'UICN espère appuyer le travail mené par le PROE dans les pays insulaires océaniques grâce à son réseau mondial de compétences.

Le mémorandum d'accord entend, par le biais de ce programme de travail conjoint : promouvoir l'élaboration et l'application de lois sur l'environnement ; collaborer à l'élaboration d'un réseau d'évaluation des ressources du Pacifique ; gérer les écosystèmes ; améliorer la capacité de gestion des aires protégées ; gérer les espèces ; mettre à jour la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées du Pacifique ; lutter contre le changement climatique ; établir des partenariats de conservation ; et collaborer avec la Table ronde pour la conservation de la nature, le PILN et l'Initiative Corail pour le Pacifique Sud (CRISP).

## L'équipe d'appui au *Micronesia Challenge*



Le PROE est l'une des organisations membres de l'équipe constituée pour aider les pays et territoires à mettre en œuvre le *Micronesia Challenge*. Les autres membres de l'équipe comprennent : l'Administration nationale de l'océan et de l'atmosphère (NOAA), *The Nature Conservancy* (TNC), RARE, le *Micronesia Conservation Trust* (MCT), le *Community Conservation Network* (CCN), le Réseau des aires marines sous gestion locale (LMMA), le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, *Conservation International* (CI) et le Bureau des affaires insulaires du ministère de l'Intérieur des États-Unis.

Le PROE a contribué à la diffusion des enseignements tirés des initiatives menées à ce jour pour améliorer les activités en cours et à venir.



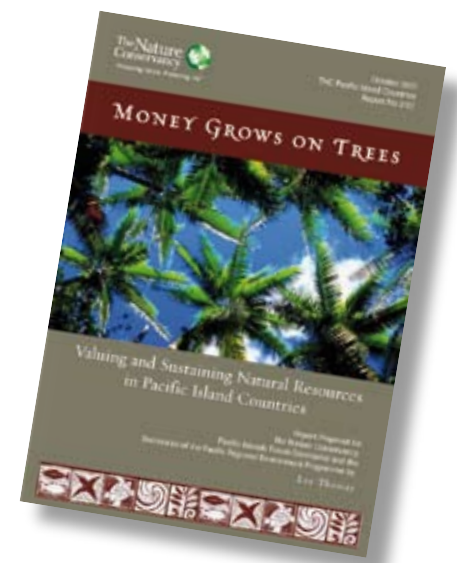
Nan Madol, Pohnpei (États fédérés de Micronésie)

## Financement à long terme de la conservation

Le PROE, *The Nature Conservancy* (TNC) et le Secrétariat du Forum ont participé à la production d'études de cas sur le financement durable de la conservation en Océanie. Le rapport issu de ces études, intitulé *Money Grows on Trees*, a été présenté à la réunion des dirigeants du Forum de 2007, où il a suscité un débat sur cette importante question. Le communiqué de la réunion (Décisions de Vavau sur le Plan Pacifique) a clairement défini les travaux à mener sur ces dossiers. Les dirigeants insulaires ont réaffirmé l'engagement de leurs gouvernements vis-à-vis de la conservation de l'environnement et ont demandé une assistance pour :

- intégrer la conservation dans la planification des stratégies nationales de développement durable et les processus budgétaires nationaux ;
- planifier, créer et gérer les aires de conservation en tenant dûment compte des parties prenantes, et avec une bonne compréhension des avantages économiques, sociaux et environnementaux associés à la conservation ;
- identifier et obtenir des ressources financières et entreprendre la planification financière nécessaire à l'élaboration et à la gestion des aires de conservation, en ayant recours à différentes sources, y compris aux budgets nationaux, aux partenaires de développement et à des sources privées ;
- recenser d'autres possibilités de financement internationales, régionales ou nationales, en tirant parti de l'expérience acquise dans le cadre de différents dispositifs de financement dont les fonds d'affectation spéciale pour la conservation et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Ce travail a donné lieu à une nouvelle initiative du Plan Pacifique sur le financement de la conservation qui sera coordonnée par le PROE.



## Réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et du Groupe de travail sur l'examen de l'application (WGRI-2)

Le PROE a participé à la 12<sup>e</sup> réunion du SBSTTA pour appuyer les représentants des EFM, des Îles Cook, de Kiribati et des Palaos et a fourni une note d'information sur les points à l'ordre du jour de la réunion avec l'assistance de la Fondation pour le droit international de l'environnement et le développement (FIELD).

Les principales questions d'intérêt pour le Pacifique étaient la biodiversité et le changement climatique, les biocarburants liquides et l'approche écosystémique. Concernant les deux premières, le Pacifique a recommandé au nom des petits États insulaires en développement (PEID) que la Conférence des Parties approuve l'organisation d'un atelier à leur intention pour étudier les effets indésirables du changement climatique sur la biodiversité insulaire. Concernant l'approche écosystémique, les EFM, s'exprimant au nom des pays et territoires insulaires océaniques, ont souligné l'importance des ateliers régionaux et des programmes de coopération pour renforcer son application en tant que cadre d'action au-delà des frontières nationales marines et terrestres des États insulaires océaniques. La question des biocarburants liquides a été élargie à l'ensemble des biocarburants et sera transmise à la 9<sup>e</sup> CdP.

La 2<sup>e</sup> réunion du WGRI a été consacrée à une évaluation approfondie de la mise en œuvre du plan stratégique, des questions financières et d'autres aspects importants de la CDB. Les délégués ont adopté cinq recommandations sur la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du plan stratégique, à savoir les PANSB et le renforcement des capacités; l'accès aux technologies et le transfert et la coopération dans ce domaine; les possibilités de mobilisation de ressources et un projet de stratégie en la matière; les possibilités de rationalisation des orientations fournies par le FEM; la préparation de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique; et les activités de la Convention.



### Mémorandum d'accord entre *BirdLife International* et le PROE

Le Secrétariat et *BirdLife International Pacific* ont signé en février 2007 un mémorandum d'accord couvrant une série d'activités conjointes.

Les cinq activités recensées pour 2007 ont toutes été menées à bien : promotion des aires importantes pour la protection de l'avifaune dans les pays non-partenaires de *BirdLife*; révision conjointe de l'état de conservation de tous les oiseaux du Pacifique; organisation d'une réunion d'une journée avant la Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées; examen des possibilités de projets conjoints de dératisation dans les pays non-partenaires de *BirdLife*; et participation du PROE à la cinquième réunion océanique de *BirdLife* en mai 2007.

Un bilan de ces activités sera dressé début 2008 par le PROE et *BirdLife International Pacific* et de nouvelles actions conjointes seront fixées pour 2008-2009 sur la base des recommandations de la réunion ayant précédé la Conférence d'Alotau.



# Atelier de renforcement des capacités de négociation des PMA océaniques en vue de la 9<sup>e</sup> CdP à la CDB

Un atelier de renforcement des capacités de négociation des PMA océaniques en vue de la 9<sup>e</sup> CdP à la CDB s'est tenu en mai 2007 sous les auspices du PNUE et du PROE et en coopération avec le gouvernement samoan. Il avait pour principal objectif de développer les capacités des cinq PMA de la région (Îles Salomon, Kiribati, Samoa, Tuvalu et Vanuatu) en matière de négociation et de mise en œuvre de la CDB.

Il répondait au besoin exprimé par les pays les moins avancés (PMA) de la région de renforcer leurs capacités à participer de manière appréciable aux réunions de la CDB. Les négociations menées lors de ces réunions pâtissent de l'absence de pied d'égalité entre les délégations, tant nord-sud que sud-sud, qui tient à plusieurs raisons, dont leur petite taille et leurs faibles capacités de négociation. Une assistance technique sur les grandes questions prioritaires de la CDB est par ailleurs nécessaire, de même que des conseils sur l'accès aux fonds destinés à la mise en œuvre de la CDB et des projets portant sur la biodiversité.

## Révision et mise en œuvre des Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité (PANSB)

Le PROE a recruté, grâce au soutien du Secrétariat du Commonwealth et pour une mission de six mois, un Conseiller en planification sur la biodiversité chargé d'examiner l'état d'avancement des PANSB dans la région et de fournir une assistance aux coordinateurs nationaux de ces plans. Cette assistance visait essentiellement l'amélioration de la capacité et l'identification des principaux domaines devant être abordés dans la planification et la mise en œuvre des PANSB.

Un bilan régional sur l'état d'avancement des PANSB a été dressé. Il fait le point sur l'élaboration des PANSB dans 14 États membres océaniques et évalue les divers protocoles de planification, de suivi et d'évaluation utilisés. Le rapport est disponible à [http://www.sprep.org/publication/pub\\_detail.asp?id=582](http://www.sprep.org/publication/pub_detail.asp?id=582).

Des études de cas sur l'élaboration et la mise en œuvre des PANSB du Samoa et des Îles Salomon ont par ailleurs été préparées. Elles sont disponibles à [http://www.sprep.org/att/publication/000583\\_FinalRpt\\_FocalCaseStudies.pdf](http://www.sprep.org/att/publication/000583_FinalRpt_FocalCaseStudies.pdf).



*La pêche durable des crabes de cocotier est autorisée dans la zone de conservation communautaire de l'île Tetepare (Îles Salomon)*

# Cours sur la conservation communautaire pour les Îles du Pacifique

Le cours sur la conservation communautaire pour les Îles du Pacifique (PICC), qui se tient tous les deux ans à l'Université du Pacifique Sud (USP), a attiré en 2007 douze participants issus de huit pays insulaires océaniques.

Initiative conjointe du Centre international des paysages protégés (ICPL), du PROE et de l'USP (par le biais du Centre océanique pour l'environnement et le développement durable et de l'Institut des sciences appliquées), il a été mis en place pour venir en aide aux peuples insulaires océaniques et à la biodiversité de la région en formant les spécialistes aux plus récentes méthodes de travail en matière de conservation communautaire et de développement durable.

Le PICCC offre une formation intensive s'étalant sur sept semaines plus un projet de cinq mois dans le site d'accueil. Il met l'accent sur la maîtrise de nouveaux outils de conservation, l'apprentissage collectif et le développement de nouvelles compétences.

Pour Deyna Marsh, du service de l'environnement des Îles Cook, le PICC lui a permis de partager et d'acquérir des compétences et techniques de conservation communautaire et l'a aidée à identifier des bailleurs potentiels et à rédiger des propositions de projets.

Pour Marciano Imar, responsable adjoint du programme terrestre de la Société de conservation de Pohnpei (EFM), ce cours lui a permis de préparer et mettre en œuvre un plan de gestion destiné à une communauté locale résolue à protéger ses mangroves. Les personnes ayant suivi les précédentes éditions de ce cours étaient tout aussi positives à son égard.

Sept participants au PICCC de 2007 ont bénéficié du soutien du PROE. À ce jour, une cinquantaine de spécialistes de la conservation ont suivi ce cours, et bon nombre d'entre eux ont bénéficié d'une assistance financière obtenue par le PROE auprès de divers donateurs. (D'après *Oceanic Waves*, Vol 9, Issues 2 & 3, June-December 2007).



Écoliers samoans à une manifestation de l'Année de la tortue de mer, en 2007

## Heureuse conclusion de la campagne de l'Année océanique de la tortue de mer (2006-2007)

L'Année de la tortue de mer (de mars 2006 à mars 2007) avait pour objet d'améliorer la conservation de ces grands voyageurs océaniques. Initiative régionale du PROE et de ses Membres, elle entendait promouvoir la collaboration communautaire, nationale et régionale dans le cadre des efforts de conservation des tortues.

Les trois grands objectifs de l'Année de la tortue de mer étaient les suivants : 1) promouvoir la conservation communautaire des sites d'alimentation et de ponte; 2) renforcer la législation et les politiques nationales pour encourager le développement durable; et 3) faciliter des partenariats à long terme en faveur de la conservation des tortues.

Cette campagne régionale a été coordonnée par le PROE avec le concours de gouvernements nationaux, d'organisations intergouvernementales, de communautés locales, de l'industrie de la pêche, des administrations chargées de la pêche et du tourisme, des donateurs et des ONG.

Les tortues sont une ressource partagée et leur conservation est l'affaire de tous. La participation des partenaires a fortement contribué au succès de cette campagne.

# Conservation des récifs coralliens

## Prix d'excellence en coordination politique du Groupe spécial des États-Unis sur les récifs coralliens

Le Groupe spécial des États-Unis sur les récifs coralliens a décerné son prix d'excellence en coordination politique au PROE. Le Directeur a reçu le prix au nom du Secrétariat lors d'une cérémonie organisée aux Samoa américaines dans le cadre de la réunion biennale du Groupe spécial.

« Ce prix nous incite à penser que le travail du PROE porte ses fruits », a-t-il déclaré à cette occasion. « Nous devons poursuivre ce travail avec nos Membres et partenaires, dont le Groupe spécial sur les récifs coralliens, pour assurer le développement durable de la région Pacifique. »

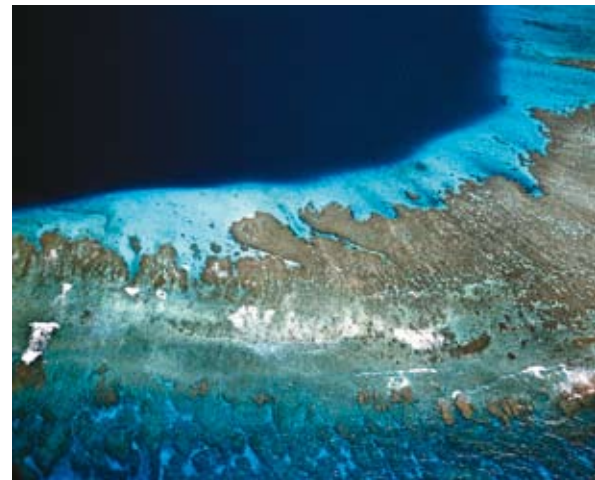
Il rend hommage à la contribution du PROE en tant que membre de l'équipe régionale d'appui créée en 2006 pour aider les Îles Mariannes du Nord, Guam, les États fédérés de Micronésie, la République des îles Marshall et les Palaos à atteindre les objectifs fixés par le *Micronesia Challenge*, à savoir protéger d'ici 2020 au moins 30 % des ressources marines côtières et 20 % des ressources terrestres.

Le Groupe spécial sur les récifs coralliens a été créé en 1998, par décret du président des États-Unis, pour coordonner et renforcer les actions menées par son administration pour mieux préserver et protéger les écosystèmes coralliens. Il est coprésidé par les ministères du Commerce et de l'Intérieur et comprend des dirigeants de 12 organes fédéraux, sept états et territoires des États-Unis et trois territoires librement associés.

## Étude des récifs coralliens de la côte nord-ouest de la Nouvelle-Calédonie ■ ■

Les récifs coralliens situés entre Yandé et Koumac, sur la côte nord-ouest de la Nouvelle-Calédonie, ont fait l'objet d'une étude entre novembre et décembre 2007. L'équipe de scientifiques internationaux a évalué la biodiversité des espèces d'importance commerciale ainsi que la santé de 61 sites coralliens. Ce travail a bénéficié d'un financement de l'Initiative Corail pour le Pacifique Sud (CRISP) et a été exécuté dans le cadre d'un partenariat entre *Conservation International* et la Province nord, avec une assistance en nature du ministère néo-zélandais de la Conservation.

Carte de la zone indiquant les sites étudiés sur la côte nord-ouest de la Nouvelle-Calédonie



Récif corallien vu du ciel (Fidji)



## Diversité corallienne

Selon une première analyse, le nombre total d'espèces coralliennes recensées lors de cette étude (310) confirme les résultats des travaux taxonomiques antérieurs. Parmi ces espèces, 45 n'avaient jamais été recensées en Nouvelle-Calédonie. La majorité d'entre elles représentent des extensions des aires de répartition déclarées à ce jour. Une espèce avait jusqu'alors uniquement été décrite en mer Rouge et recensée en mer Rouge, dans l'océan Indien et peut-être aux Fidji.

## Diversité des poissons récifaux

Au total, 500 espèces de poissons ont été observées dans le cadre de l'étude, soit environ un tiers des espèces récifales connues en Nouvelle-Calédonie. Les sites les plus riches comptaient entre 150 et 180 espèces.

Les premières conclusions suggèrent que la bordure interne des barrières récifales externes offre la plus grande diversité d'espèces de poissons récifaux, la diversité la plus faible étant observée dans les lagons internes, bien que cela puisse en partie être dû au manque de visibilité qui nuit à l'identification des espèces. Plusieurs extensions possibles des aires de répartition des espèces ont été découvertes dans le cadre de l'étude. Ces observations sont en cours d'analyse par des taxonomistes.

## Macro-invertébrés

La densité et la diversité des populations d'holothuries et de bédouilles ont été évaluées sur 28 sites au large de Koumac (au sud de la zone étudiée). La présence et la densité des troches ont également été étudiées.

Les résultats préliminaires indiquent de faibles densités de population pour les holothuries, les bédouilles et les troches, ce qui suggère une surexploitation de ces ressources dans la zone étudiée. Un nombre très faible d'individus de *Trochus niloticus* a été observé sur les sites lagunaires proches de la côte.

Treize espèces d'holothuries ont par contre été recensées. Concernant les bédouilles, seules quatre espèces ont été observées : *Tridacna crocea*, *T. derasa*, *T. maxima* et *T. squamous*. Aucun individu des espèces *Tridacna gigas* ou *Hippopus hippopus* n'a été observé.

## L'état des récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie

En règle générale, les sites récifaux situés plus au large et au nord de la zone étudiée semblent moins soumis aux influences anthropiques que ceux de la partie sud.

Les perturbations les plus courantes sont dues à la sédimentation, qui diminue d'intensité à mesure que l'on s'éloigne des côtes. Cela n'a rien d'étonnant au vu du piètre état du bassin-versant. Les activités minières de la côte de la Grande Terre (notamment dans la région de Koumac) ont perturbé le bassin-versant et laissé des cicatrices dans le paysage.

Aucune flambée démographique ou concentration massive d'acanthasters n'a été observée et rien ne laisse penser à un blanchiment étendu des récifs.





# Formation sur le suivi socio-économique des récifs en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Sunalilailai est une petite île située au sud-est de l'archipel Sariba de la province de Milne Bay (Papouasie-Nouvelle-Guinée). C'est aussi l'un des trois sites étudiés lors d'un atelier de formation des formateurs au suivi socio-économique de la région Pacifique (SEM-Pasifika), organisé à Galahi avec un financement de la NOAA et du PROE dans le cadre du programme CRISP. Cet atelier a également été suivi par des membres des communautés locales.

Le village se trouve sur une courte grève partiellement entourée de mangroves, avec des jardins potagers dans les collines et forêts alentour. Les herbiers et les récifs coralliens sont courants sur ce site. Les forêts y étaient autrefois exploitées, les arbres étant vendus à une scierie des environs qui a fermé ses portes il y a plus de dix ans, la majorité des résidents vivant aujourd'hui de la pêche et de l'agriculture.

L'évaluation avait pour objectif de 1) permettre aux stagiaires d'utiliser sur le terrain la première version du manuel SEM-Pasifika sur le suivi socio-économique; 2) de réaliser une première évaluation socio-économique; et 3) de mieux comprendre les modes d'utilisation des ressources marines locales par la communauté de Sunalilailai en fournissant des données socio-économiques préliminaires. On espère que les résultats de l'évaluation brièvement réalisée dans le cadre de l'atelier pourront servir de base à d'autres activités de suivi socio-économique.

Les 11 ménages étudiés comptaient 72 individus : 45 de sexe masculin et 27 de sexe féminin, 41 adultes et 31 enfants. Quatre-vingts pour cent des adultes interrogés pratiquaient l'agriculture et 78 % la pêche. Les noix de bétel étaient la principale source de revenu de 64 % d'entre eux, le coprah étant mentionné dans 55 % des cas comme deuxième source de revenu. Selon les principales personnes interrogées, les produits marins et côtiers étaient composés de poissons, de mollusques et crustacés (crabes, escargots de mangrove, troches et palourdes) et de bèches-de-mer. Leur valeur moyenne, notée par les ménages sur une échelle de 1 (minimum) à 5 (maximum), était supérieure ou égale à 3 pour toutes les ressources.

Concernant les pratiques locales en matière de gestion côtière et marine, les aires marines appartiennent à des clans, dont les familles possèdent ou utilisent des parcelles. Les résidents peuvent toutefois pêcher où ils le désirent, à condition d'obtenir la permission des familles ou des clans concernés pour ramasser des bèches-de-mer ou des escargots de mangrove ou exploiter des ressources commerciales sédentaires. La pêche à l'aide de grands bateaux est toutefois limitée. Traditionnellement, lorsqu'un membre du clan meurt en mer, les lieux de pêche entourant la zone sont fermés pendant un certain temps. À la fin de la période de deuil, la zone fermée à la pêche est rouverte et la prise est consommée lors d'un repas spécial en l'honneur du défunt.

Bien que cette évaluation succincte ait permis de fournir des données sur la situation socio-économique de Sunalilailai, une évaluation plus approfondie sera nécessaire. Les indicateurs futurs pourront couvrir l'utilisation des ressources comme moyens de subsistance des ménages, l'évolution des activités professionnelles ou vivrières, les marchés des ressources marines et côtières, les valeurs non commerciales et non utilitaires, les droits d'usage formels et les règles régissant les différentes ressources, ainsi que l'impact des outils de gestion, de la conformité, des groupes d'intervenants et de la participation.

L'atelier a été riche d'enseignements, tant pour les participants que pour les communautés. Les participants ont appris à concevoir et réaliser une étude socio-économique, à analyser et présenter les résultats et à former une équipe chargée de ce travail. Les communautés des îles Sariba ont obtenu des informations sur leur situation socio-économique qui pourront servir de point de départ à des études plus approfondies ou des plans de gestion<sup>1</sup>.



*Une participante remplit son questionnaire de suivi socio-économique*



*Discussion entre les membres du groupe thématique de l'atelier*

<sup>1</sup> Produit avec l'assistance de Supin Wongbusarakum, Centre Orient-Occident, et de Wendy Tan, Réseau des aires marines sous gestion locale



# Programme régional sur les espèces marines

## Plans d'action du Programme sur les espèces marines révisés et approuvés

*Le PROE a entamé des travaux avec d'autres organisations du CORP pour élaborer un Plan d'action régional sur les requins*

<sup>2</sup> L'Annexe I comprend les espèces les plus menacées de toutes les espèces animales et végétales couvertes par la CITES. Il s'agit d'espèces menacées d'extinction et la CITES interdit généralement le commerce international de leurs spécimens. Ce commerce peut toutefois être autorisé dans des circonstances exceptionnelles, par exemple à des fins de recherche scientifique. Un permis d'exportation (ou certificat de réexportation) et un permis d'importation peuvent alors être délivrés.

<sup>3</sup> L'Annexe I énumère des espèces en danger et les Parties qui sont des États de l'aire de répartition interdisent le prélèvement de ces animaux à moins qu'il ne soit effectué à des fins scientifiques ou pour améliorer la propagation ou la survie de l'espèce en question.

<sup>4</sup> L'Annexe II énumère des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable et qui nécessitent la conclusion d'accords internationaux pour leur conservation et leur gestion, ainsi que celles dont l'état de conservation bénéficierait d'une manière significative de la coopération internationale qui résulterait d'un accord international.

Le Programme-cadre régional sur les espèces marines comprend des plans d'action quinquennaux couvrant trois groupes d'espèces marines d'intérêt particulier pour le Pacifique : les dugongs, les tortues marines, et les baleines et les dauphins. Certaines espèces de ces groupes continuent de figurer à l'Annexe I<sup>2</sup> de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), aux Annexes I<sup>3</sup> et II<sup>4</sup> de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et à la Liste rouge UICN des animaux menacés.

Le PROE, ses Membres et partenaires ont examiné en mars 2007 les plans d'action régionaux du Programme sur les espèces marines pour 2008-2012 et des domaines et actions prioritaires devant orienter les travaux de conservation ont été identifiés. Les projets de plans d'action de la réunion ont ensuite été examinés par les Membres et les partenaires et adoptés lors de la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE.

Les Membres ont également approuvé l'inclusion des requins en tant qu'espèce marine d'intérêt particulier dans le Programme-cadre régional sur les espèces marines pour 2008-2012. Ils ont demandé au Secrétariat de collaborer avec les autres organisations régionales concernées, notamment la Commission des pêches pour le Pacifique Centre-Ouest (WCPFC), la CPS et l'Agence des pêches du Forum (FFA), en vue de l'élaboration d'un Plan d'action régional pour les requins, en prenant acte de la décision 2006/05 de la troisième session ordinaire de la WCPFC sur les mesures de conservation et de gestion des requins dans le Pacifique occidental et central.

## Tortues marines

Le Plan d'action du PROE sur les tortues marines 2003-2007 a attiré l'attention sur le manque de données et d'informations disponibles dans la région sur les tortues et les autres espèces marines d'intérêt particulier. Pour améliorer la situation, des programmes de suivi des sites de nidification des tortues ont été menés pendant l'année dans trois pays membres : Kiribati, Tonga et Tuvalu. L'assistance fournie comprenait :

- Une formation sur le suivi des tortues y compris les inventaires, le baguage, la prise de mesure et les prélèvements de tissus ;
- Des activités initiales de suivi du programme ; et
- Le marquage des tortues nidificatrices à l'aide d'émetteurs satellitaires.

Outre le lancement des programmes de suivi de la nidification des tortues, une assistance a également été fournie par Wan Smolbag pour le suivi de deux sites de nidification de Vanuatu avec la participation des communautés locales. Le marquage satellitaire d'une tortue imbriquée a été possible sur l'un de ces sites, sur l'île Moso. Cette activité a été menée en collaboration avec le programme de recherche sur les tortues marines de la NOAA (Hawaï) et les résidents du village Tassiriki, sur l'île Moso, chargés de la surveillance des tortues.



*Une tortue imbriquée sur le point d'être relâchée en mer après l'installation d'un émetteur satellitaire (Tassiriki, île Moso, Vanuatu)*

# Mémorandum d'entente pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique

Le PROE et la CMS ont collaboré depuis 2003 à l'élaboration du Mémorandum d'entente pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique, ouvert à la signature lors de la 17<sup>e</sup> Conférence du PROE, en 2006 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), et signé par neuf Membres du PROE et quatre organisations partenaires à cette occasion.

Deux autres Membres et une organisation partenaire (WWF Pacifique Sud) se sont joints à eux lors de la première réunion des signataires qui s'est tenue le 6 mars 2007 à Apia (Samoa). Les pays signataires sont les suivants : Australie, États fédérés de Micronésie, Îles Salomon, Fidji, France, Îles Cook, Nouvelle-Zélande, Nioué, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Vanuatu. Les organisations partenaires signataires sont le PROE, la CMS, l'IFAW, WDCCS et WWF Pacifique Sud.

## Étude sur les impacts de l'observation des baleines aux Tonga

L'observation des baleines est l'un des domaines prioritaires du Plan d'action régional du PROE sur les baleines et les dauphins 2003-2007, adopté par les pays et territoires membres. La réunion devant réviser ce plan d'action pour la période 2008-2012 a recommandé, entre autres, qu'il veuille « à ce que les activités d'observation des baleines et des dauphins menées dans les îles océaniques soient fondées sur les meilleures pratiques de gestion de ces animaux ». Elle a par ailleurs recommandé d'« évaluer tout impact potentiel des activités d'observation des baleines et des dauphins sur ces animaux, par exemple l'observation des dauphins longirostres, les excursions permettant de nager avec les dauphins et les interactions avec les navires ».

Le PROE a fourni une assistance à la première phase du projet, à savoir l'évaluation des effets potentiels des activités de « nage avec les cétacés » sur les baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*) passant l'hiver à Vava'u (Tonga). Cette étude avait pour objet de décrire le niveau d'exposition des baleines à bosse aux navires et nageurs à Vava'u et d'évaluer le comportement des baleines en leur présence et en leur absence.

Cette première phase, réalisée en octobre 2007, a consisté à choisir un emplacement pour la station terrestre et à évaluer les autres aspects pratiques liés au Dispositif régional pour la conservation des espèces migratrices sous les auspices de la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).



Photo © Bent Christensen

## Mémorandum d'entente pour la conservation des dugongs

Les dugongs ne vivent que dans six pays et territoires de la zone d'intervention du PROE : Australie, PNG, Îles Salomon, Palaos, Vanuatu et Nouvelle-Calédonie. Étant donné le faible nombre de Membres du PROE appartenant à leur aire de répartition, un mémorandum d'entente propre à la région océanique n'a pas semblé justifié. Le PROE a toutefois encouragé la participation de ces Membres au mémorandum d'entente mondial sur la conservation et la gestion des dugongs et de leurs habitats. Le PROE a participé à un atelier technique et une réunion organisés à Abou Dhabi (Émirats arabes unis) du 28 au 31 octobre 2007 en vue de la signature de cet instrument international.

*Les collisions avec les navires représentent une menace constante pour les mammifères marins, comme ce baleineau à bosse au large d'Hawaï*





# Soutien régional à la Convention de Ramsar sur les zones humides



*Mangroves (Saanapu, Upolu, Samoa)*

Le PROE a continué de soutenir les parties insulaires océaniques à la Convention de Ramsar et d'aider les pays et territoires insulaires océaniques à protéger leurs écosystèmes des zones humides. Les zones humides au sens de la Convention de Ramsar couvrent aussi bien les lacs d'eau douce que les mangroves, les herbiers et les récifs coralliens. L'Océanie compte actuellement cinq parties à la Convention et six zones humides d'importance internationale (désignées « sites Ramsar »). Le PROE a également pris des mesures pour encourager l'adhésion de plusieurs autres pays insulaires océaniques ayant manifesté un intérêt pour la convention. Il continuera d'aider les parties insulaires océaniques à mettre en œuvre la convention et à promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides dans la région.

Faits marquants de l'année 2007 :

- Élaboration d'un projet de manuel de suivi des mangroves pour la région océanique en collaboration avec l'Université de Tasmanie;
- Coordination et soutien aux manifestations régionales organisées dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides en 2007;
- Assistance à Kiribati et aux Fidji en vue de l'accès aux ressources financières destinées à la conservation des zones humides grâce au Fonds de petites subventions de la Convention de Ramsar;
- Obtention de ressources financières pour la mise à jour de l'*Oceania Wetlands Directory*, dont la première édition date de 1993;
- Coordination des détachements dans les pays pour l'échange d'expériences sur la restauration des mangroves entre les États fédérés de Micronésie, les Samoa américaines et le Samoa;
- Assistance à Kiribati et Nauru en vue de leur adhésion à la Convention;
- Soutien à un atelier national sur les aires protégées communautaires aux Îles Marshall;
- Collaboration avec le PBIF, la SOPAC et les autres partenaires régionaux en vue de la consolidation des données sur la biodiversité marine de la région;
- Collaboration avec le bureau océanique de l'UICN concernant l'élaboration d'une initiative régionale sur les mangroves dans les îles du Pacifique;
- Soutien en vue d'une représentation régionale au sein des organes de la Convention de Ramsar.

*Découverte des zones humides, atoll de Jaluit, site Ramsar des Îles Marshall*



# Assistance aux Îles Salomon en vue de la soumission d'une liste indicative à la Convention du patrimoine mondial

La liste de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ou « Convention du patrimoine mondial » comprend actuellement 660 biens culturels, 166 sites culturels et 25 sites mixtes répartis dans 141 pays membres. Les Îles Salomon sont toutefois le seul pays insulaire océanien à compter un site inscrit au patrimoine mondial : Rennell Est. Malgré cela, les Îles Salomon n'ont jamais élaboré de liste indicative de ses sites potentiels, comme le demande la Convention.

À la demande du Centre du patrimoine mondial, le PROE et un consultant de l'UNESCO ont donc aidé le gouvernement des Îles Salomon et la Commission nationale de l'UNESCO à préparer la première liste indicative de ce pays en 2007. Des ateliers ont été organisés à Honiara avec les autorités publiques et les ONG locales et internationales pour évaluer les sites susceptibles d'être inclus dans cette liste, en examinant les connaissances biophysiques existantes et en utilisant une liste préliminaire préparée lors d'un atelier organisé en 2006 sur le lagon de Marovo. Ces ateliers ont été suivis d'activités de terrain sur l'île Tetepare dans la province ouest, la plus grande île inhabitée du Pacifique Sud, et d'un vol de reconnaissance des zones montagneuses de Bauro, dans la province Makira-Ulawa. Une étude bibliographique a ensuite été réalisée pour évaluer les connaissances scientifiques sur les sites potentiels.

Le projet de liste indicative soumis à la Commission nationale de l'UNESCO pour les Îles Salomon comprenait deux grands sites regroupant d'importantes aires du patrimoine naturel du pays, qui ont également des valeurs culturelles. Le premier est le complexe Marovo-Tetepare, un site mixte naturel et culturel couvrant les îles à double barrière récifale et les aires marines du lagon de Marovo. Il comprend également des zones terrestres des îles Vangunu et Gatokae, l'île inhabitée de Tetepare et les aires marines côtières associées, les aires marines et côtières de la pointe sud et de la côte sud-ouest de l'île Rendova et les îles inhabitées de Hele, soit 1 600 km<sup>2</sup> d'écosystèmes terrestres et marins. Le lagon de Marovo est le plus grand lagon d'eau salée du monde et un maillon important du Triangle corallien ; la diversité en espèces de coraux et de poissons y est semblable à celle de Raja Ampat en Indonésie. L'île Tetepare représente un écosystème complet de forêt ombrophile de faible altitude. Inhabitée depuis plus de 150 ans, elle est couverte de forêts primaires comptant parmi les dernières des Îles Salomon et du Pacifique.

Le deuxième site est un complexe regroupant les dernières aires boisées exceptionnelles du pays, proposées en tant que site sériel dispersé, autorisé par la Convention, et dénommé Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles des Îles Salomon. La zone proposée comprend quatre sites couvrant environ 1 500 km<sup>2</sup> : les zones montagneuses de Bauro dans la province Makira-Ulawa, la caldera volcanique centrale de Kolombangara dans la province ouest, la zone du Mont Maetambe dans la province Choiseul et la zone du Mont Popomanaseu dans la province de Guadalcanal. Sur les 163 oiseaux terrestres qui se reproduisent aux Îles Salomon, 72 espèces (44 %) y sont endémiques tandis que 62 (38 %) y sont des sous-espèces uniques, ce qui représente le plus fort taux d'endémisme aviaire par unité de superficie dans le monde. Les forêts des Îles Salomon recèlent également de nombreuses espèces endémiques d'amphibiens, de reptiles, de mollusques et d'insectes et de plusieurs groupes de plantes endémiques reflétant des modes uniques de spéciation, d'isolation et de dispersion.



*Les régions montagneuses de Bauro, dans la province Makira-Ulawa, l'une des zones des Îles Salomon envisagées pour l'inscription au patrimoine mondial*

*Forêt ombrophile de l'île Tetepare (Îles Salomon)*



# Poursuite de la lutte contre les espèces envahissantes

Le poste de Spécialiste des espèces envahissantes a été pourvu en juillet. Un consultant avait préalablement entamé la révision de la Stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, produite par le PROE en 2000, conformément à la demande des Membres formulées lors de la 16<sup>e</sup> Conférence de l'Organisation. Un projet de stratégie a été préparé au second semestre en tenant compte des contributions des réunions annuelles de 2006 et 2007 du PILN. Le processus de révision devrait être achevé en temps voulu pour présenter un document final à la 19<sup>e</sup> Conférence du PROE. La stratégie a également pris en compte les contributions de la Conférence d'Alotau, où le PILN et la PII ont organisé une manifestation parallèle sur les espèces envahissantes et le changement climatique.

La collecte stratégique de fonds destinés à la lutte contre les espèces envahissantes a visé la fourniture d'une assistance aux Membres pour la préparation d'un nouveau projet sur les espèces envahissantes dans le cadre du programme de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable. Le nouveau projet reflète la structure du projet de stratégie régionale sur les espèces envahissantes.

Plusieurs cours de formation à la lutte contre ces espèces ont été organisés, coordonnés ou mis en place, dont un pour les gestionnaires d'AMP et d'autres abordant le marketing social, la planification et la gestion des plantes adventices et la lutte biologique. Un appui technique a été apporté à au moins neuf projets exécutés dans cinq pays et territoires membres, couvrant notamment la lutte contre les rats, les mainates, les macaques et les essences forestières envahissantes, tandis qu'une assistance a été fournie à cinq Membres en vue de l'établissement de plans d'action sur les espèces envahissantes.



Le PROE a entamé l'élaboration d'un système océanien d'évaluation des risques liés aux plantes adventices et a procédé à l'adaptation à la région d'un outil d'estimation du coût et de la faisabilité de la lutte contre ces plantes. Il a continué d'appuyer le PILN, qui a été très actif en 2007. Ce réseau, à l'origine constitué de six équipes, en compte aujourd'hui 14 suite à l'adhésion de huit nouveaux pays et territoires. Quatre autres demandes d'adhésion ont depuis été reçues.

En 2007, le PILN s'est attaché à honorer les engagements pris lors de son lancement en 2006, aux Palaos, notamment pour renforcer les capacités en matière d'élaboration de plans d'action, d'espèces envahissantes et de marketing social. Une assistance a été fournie en vue de la rédaction de plans d'action stratégiques dans quatre pays et territoires insulaires océaniques tandis que deux ateliers ont été organisés sur les espèces marines envahissantes et un sur le marketing social. Une assistance technique couvrant différents domaines a également été apportée aux équipes du PILN dans le cadre de missions dans les pays. La réunion annuelle du réseau s'est tenue en septembre 2007 à l'invitation du ministère du Tourisme et de l'Environnement de la Polynésie française et 65 membres de 13 équipes du PILN ont participé à l'atelier de cinq jours.

Des actions prioritaires et des initiatives de renforcement des capacités ont été définies dans quatre domaines : espèces marines envahissantes, sécurité biologique, lutte contre les plantes adventices et lutte contre les rats. D'autres questions ont été abordées, notamment le Programme océanien de lutte contre les fourmis, le suivi, l'évaluation et la gestion des données, et les oiseaux envahissants (en particulier les mainates). La réunion a également défini des actions prioritaires, étudié des possibilités de partage des connaissances et de renforcement des capacités et entamé la révision de la Stratégie de lutte contre les espèces envahissantes. Le travail du réseau a été évalué en décembre 2007 grâce à un questionnaire soumis aux participants. Quarante-vingt-trois pour cent d'entre eux ont estimé avoir bénéficié du réseau tandis que 77 % jugeaient ses actions suffisantes et 64 % en étaient fortement satisfaits. Ce programme pilote de deux ans prendra fin en mai 2008.

*Le martin forestier (Acridotheres fuscus) et le tulipier du Gabon (Spathodea campanulata) comptent parmi les deux espèces envahissantes les plus courantes dans les îles du Pacifique*



# Renforcement des partenariats et développement des capacités en vue de la gestion durable des sols

Douze pays membres du PROE parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) recevront bientôt 500 000 dollars É.-U. du FEM par le biais du PNUD pour développer leurs capacités nationales de gestion durable des sols. Nioué et le Samoa ont commencé à recevoir ces fonds en 2007. Pour les Membres, il s'agit d'un important succès en matière de mobilisation de ressources et de développement des capacités, car de nombreux partenaires nationaux ont collaboré au recensement des problèmes de dégradation des sols, à l'élaboration d'interventions appropriées, à l'allocation de budgets et à la préparation de propositions.

Le PROE est l'organisation du CORP accréditée auprès de la CLD et joue un rôle de premier plan pour assister les Membres sur les questions associées. Cette assistance a couvert la participation à la Conférence des Parties, les négociations menées dans ce cadre, la préparation de rapports et de plans d'action nationaux et l'élaboration de propositions de projets de moyenne envergure. Des projets de moyenne envergure portant sur la gestion durable des sols ont été financés par le FEM dans le cadre d'un portefeuille destiné aux PEID et aux PMA. Une unité de soutien, créée pour coordonner l'élaboration de propositions de projets dans les principaux domaines couverts par la CLD, a demandé au PROE d'organiser des ateliers de formation régionaux et de coordonner la coopération entre les institutions régionales pour aider les pays à préparer leurs propositions de projets. Les activités menées à bien en 2007 comprennent :

- Organisation d'un atelier de formation régional, qui a permis aux représentants des Membres d'obtenir une assistance et des conseils de spécialistes des institutions régionales pertinentes, pour les aider à terminer leurs propositions de projets.
- Réactivation du groupe de travail du CORP sur les ressources de la terre, comprenant des représentants du PNUD, de la Fondation internationale pour les peuples du Pacifique Sud (FSPI) et de l'Association océanienne des organisations non gouvernementales (PIANGO). Ce groupe de travail a également fourni une assistance en matière de cofinancement de projets et a identifié les activités qu'il est prêt à appuyer pendant la phase de mise en œuvre.
- Appui à certains pays (EFM, Kiribati et République des Îles Marshall) en vue de l'élaboration de leurs propositions de projets et liaison avec le PNUD pour veiller à ce qu'elles soient conformes aux exigences du PNUD et du FEM.
- Appui aux activités de lancement de projets au Samoa et à Nioué.
- Formation sur la gestion du cycle des projets destinée à l'équipe et au coordinateur de Nioué chargé de la gestion durable des sols, pour les aider à planifier et préparer l'évaluation.

Le travail et la coopération portent leurs fruits. En 2008, les 14 pays et territoires insulaires océaniques recevront un financement du FEM qui leur permettra de développer et de renforcer leurs compétences techniques, de mettre en place des activités de démonstration promouvant les meilleures pratiques, d'intégrer la gestion durable des sols dans les processus nationaux de planification et d'élaboration de politiques, d'élaborer des stratégies de mobilisation des ressources pour appuyer les travaux dans ce domaine et de formuler des programmes d'action nationaux pour lutter contre la dégradation des sols et atténuer les effets de la sécheresse. Les équipes nationales multipartites et les consultants locaux ont maintenant une meilleure connaissance du processus d'élaboration des propositions de moyenne envergure destinées au FEM, tandis que les institutions régionales disposent d'un mécanisme pour coordonner l'appui aux pays œuvrant dans le secteur de la gestion durable des sols et les domaines connexes.



*La dégradation des sols est un problème de plus en plus sérieux dans tout le Pacifique.*



# Direction générale et services administratifs

Agents du PROE lors de la 18<sup>e</sup> Conférence annuelle

## Présentation

La direction générale et les services administratifs s'efforcent de garantir l'existence de politiques et de services propres à contribuer à l'exécution des programmes stratégiques du Secrétariat et à l'efficacité de l'Organisation.

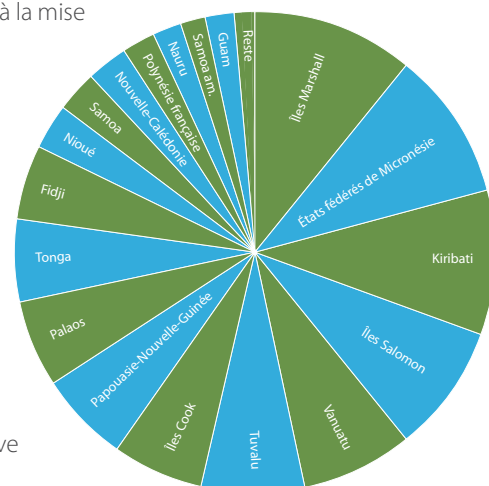
L'année 2007 a été couronnée par la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE qui s'est tenue en septembre à Apia (Samoa). De nombreuses recommandations de l'évaluation interne du Secrétariat réalisée en 2006 ont été mises en œuvre pour optimiser les services aux Membres et partenaires insulaires. Suite à la mise en œuvre de ces recommandations et à la mobilisation de NZAID, un accord de financement a été signé entre cette agence et le Secrétariat pour aligner le soutien financier néo-zélandais sur la structure axée sur les programmes adoptée par le Secrétariat et la Conférence du PROE.

## Budget et vérification des comptes

La 18<sup>e</sup> Conférence du PROE a approuvé le budget du Secrétariat pour l'année 2007, qui s'élève à 7,74 millions de dollars É.-U. Vingt-six pour cent des dépenses totales anticipées ont été allouées à la direction générale et au soutien administratif et 74 % à la mise en œuvre des programmes.

Concernant les recettes, 13 % (soit 935 572 dollars É.-U.) devaient provenir des contributions des Membres, 15 % d'autres sources et 72 % (soit 5 151 339 dollars É.-U.) des bailleurs de fonds. À la fin de l'exercice, la part des fonds recueillis et des programmes mis en œuvre représentait 94 % des objectifs du programme de travail et du budget approuvés.

Pour ce qui est de l'audit des comptes pour 2007, le Secrétariat a le plaisir d'indiquer, comme les années précédentes, que les commissaires aux comptes (Lesa ma Penn) ont approuvé sans réserve les opérations financières du Secrétariat.



Part de l'assistance directement reçue du PROE en 2007 (par pays/territoire)



# Ressources humaines

Le recrutement, en début d'année, de la directrice administrative et de l'administratrice du personnel a permis de renforcer sensiblement la gestion des ressources humaines de l'Organisation. Un groupe de travail sur les ressources humaines a été créé pour collaborer avec le service concerné dans le cadre des consultations internes sur les politiques en la matière, telles que le recrutement et la sélection et le système de gestion des performances. Des projets de documents ont été soumis à la direction pour examen et approbation vers la fin de l'année.

L'examen et le suivi des conditions de travail ont notamment donné lieu à la révision du régime d'assurance-maladie du personnel, entré en vigueur en avril 2007. Les dispositions concernant les autres droits et prestations du personnel, tels que les congés (dans les foyers, annuels, maladie, maternité, famille, spéciaux, étude) et autres indemnités pour fonctions élargies et éducation, et l'interprétation des personnes à charge ont été révisées et soumises à la direction pour examen et approbation. L'évaluation des besoins de l'Organisation a donné lieu à l'allègement de certains services, notamment des services administratifs où la priorité a été donnée à l'utilisation optimale des ressources disponibles dans une perspective d'efficacité.

Concernant les effectifs, le nombre de postes pourvus s'élevait à 64, dont 63 % occupés par des cadres professionnels et 37 % par des agents de soutien. À la fin de l'année, 96 % des postes étaient pourvus, les 4 % restants étant en cours de recrutement. Quinze agents sont entrés en fonction au PROE, dont un stagiaire à court terme chargé de la coordination de la 8<sup>e</sup> Conférence du Pacifique sur la conservation de la nature et un volontaire du JICA détaché au service des publications et de la communication. Dix agents ont quitté l'Organisation en 2007, après avoir démissionné pour rechercher un meilleur emploi ailleurs, pour des raisons personnelles ou à l'issue de leur contrat.

Sur les postes pourvus de cadres professionnels, 66 % étaient occupés par des insulaires océaniques et 34 % par des ressortissants d'autres pays membres, 34 % par des femmes et 66 % par des hommes. La répartition des postes (cadres professionnels et agents de soutien compris) était équilibrée entre les hommes et les femmes.

Le PROE a continué de renforcer ses politiques et processus de gestion des ressources grâce à l'adoption de nouvelles procédures reposant sur les meilleures pratiques actuelles. Une participation accrue du personnel a été encouragée dans le cadre de consultations. Des décisions et procédures transparentes et responsables sont également encouragées dans la gestion des ressources humaines.

Le service des archives de l'Organisation a été renforcé, notamment son système de gestion des documents. La gestion et l'entretien des biens du Secrétariat ont continué d'être au cœur des préoccupations du service de l'administration malgré les faibles ressources disponibles.

## Information et communication

### Centre d'information et de documentation (CID)

Au cours de l'année écoulée, le CID a accordé une importance accrue à l'accès aux données numériques et la mise à jour et la refonte de sa base de données et de son site web ont permis d'améliorer l'accès en ligne aux documents sur l'environnement.

Le CID a également renforcé ses liens avec les bibliothèques nationales et universitaires de la région, pour faciliter l'accès aux documents du PROE et aux autres données environnementales critiques pour les communautés océaniques, sous format électronique et papier.

## Réseau océanien d'information sur l'environnement (PEIN)

Le développement et la coordination du Réseau océanien d'information sur l'environnement (PEIN) ont une fois de plus été au cœur des préoccupations du CID. L'année écoulée a notamment été consacrée à l'installation de matériel et de logiciels informatiques, au développement des bases de données, à l'assistance dans les pays et à l'organisation de stages régionaux en détachement. Le personnel du CID a continué de recenser, acquérir et cataloguer des données critiques sur l'environnement et a répondu à de nombreuses demandes de références et de recherches provenant de toute la région, sans compter les demandes d'informations et de publications concernant le PROE.

## Technologies de l'information (TI)

L'équipe chargée des TI a déployé un nouvel Intranet utilisant le logiciel *SharePoint Portal*. La gestion de l'Intranet n'est qu'une des nombreuses fonctions de ce logiciel et une formation sera organisée pour en tirer le meilleur parti.

L'équipe a également créé un « forum web » pour répondre aux besoins de communication du personnel chargé des programmes de sorte qu'il puisse rapidement et efficacement partager ses idées avec ses interlocuteurs. Le site web du PROE continue également d'évoluer.

Le service informatique a par ailleurs amélioré la sécurité des données en remplaçant son ancien pare-feu, en adoptant un logiciel de blocage de contenu web et en restructurant le réseau pour mieux évaluer l'utilisation de l'Internet.

Il continue de prêter une assistance aux pays membres dans le cadre de la formation dispensée aux détachements du PEIN et de la fourniture de matériel le cas échéant.

## Publications

Le rapport annuel du PROE a été publié dans une présentation de haute qualité, semblable à celle de l'an passé, qui avait été très bien reçue et envisagée comme un modèle pour les autres organisations du CORP. Les rapports de la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE, de la Conférence des ministres de l'Environnement et de la Conférence des Parties et des Plénipotentiaires des conventions ont également été publiés en temps voulu. La fin de la série de rapports du Projet des eaux internationales a également été publiée sous format papier et électronique sur le site web du PROE.

Diverses publications formelles et informelles ont été produites pour appuyer les activités du PROE dans les domaines de la biodiversité, de la gestion des déchets solides et du changement climatique et dans le cadre de la campagne de l'Année de la tortue de mer.

La transition vers des publications électroniques s'est également poursuivie. L'ampleur des frais d'impression a obligé le Secrétariat à réviser son mode de distribution du bulletin trimestriel PROE-tok, qui ne sera dorénavant imprimé qu'une fois par an alors que La Chronique du PROE sera publiée mensuellement sous format électronique.

Le PROE a continué d'améliorer sa visibilité et ses relations avec les médias. Des ateliers destinés aux médias ont été organisés en liaison avec les principales initiatives du PROE et d'autres organisations. La qualité et la quantité des communiqués de presse ont été améliorées en veillant à la diffusion d'informations pertinentes aux parties intéressées, dans la région et ailleurs.

# Coopération régionale et internationale

Organisation intergouvernementale régionale créée par les gouvernements et administrations des îles du Pacifique et par les pays développés ayant des intérêts dans la région, le PROE continue d'être un membre actif et important du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP).

Le Secrétariat a tiré pleinement parti des mécanismes offerts par le CORP – dont les réunions annuelles des directeurs, les groupes de travail et les tables rondes régionales – pour améliorer la prestation de ses services environnementaux aux pays et territoires insulaires océaniques grâce à une meilleure coordination, à la minimisation ou à l'élimination des chevauchements et de la concurrence et au renforcement des synergies avec ses partenaires. Ce processus a permis au PROE de participer à des activités nationales et régionales et de contribuer à l'élaboration de politiques de développement durable et de gestion des ressources environnementales.

Dans le contexte de la région et du CORP, le PROE est un important vecteur de prestation de services et est responsable de nombreuses initiatives du Plan Pacifique, dont celles sur le changement climatique, la conservation de la biodiversité, la gestion des déchets, le financement durable, les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie, qui relèvent du secteur « développement durable ». Le PROE est également membre du Groupe d'experts sur l'examen du cadre institutionnel régional et du Comité d'action du Plan Pacifique.

Au niveau international, le Secrétariat a continué d'occuper une place de premier plan dans les principales instances internationales, en participant à leurs travaux à un haut niveau et en fournissant des orientations politiques et des conseils techniques aux délégations océaniques auprès des conférences internationales et des organes techniques des accords multilatéraux sur l'environnement prioritaires pour la région.

Organisation dépendant largement des bailleurs de fonds et des institutions internationales de développement pour soutenir ses programmes, le PROE a poursuivi ses travaux de collaboration avec de nombreux organismes internationaux de développement, bailleurs bilatéraux, organisations non gouvernementales et autres parties prenantes pour répondre aux besoins prioritaires des pays et territoires insulaires océaniques en associant son expertise technique et sa connaissance régionale aux ressources internationales.

Pour officialiser et faciliter cette relation mutuellement bénéfique, le PROE a conclu ou renouvelé des accords et des mémorandums d'accord avec de nombreux partenaires, comme l'attestent les sections sur les programmes du présent rapport annuel, et entend continuer de développer ses relations avec ses partenaires actuels tout en recherchant de nouveaux.

Le PROE continue de jouir d'une bonne réputation auprès des bailleurs et des organisations régionales et internationales. Il est résolu à tirer parti de cette réputation et à l'améliorer en renforçant la communication avec ses partenaires et en s'acquittant de ses responsabilités avec compétence et excellence.

# Finances

## Fonds des bailleurs et contributions des Membres (\$US)

	Solde au 1 <sup>er</sup> janv. 07	Recettes	Dépenses	Autres ajustements	Solde au 31 déc. 07
Banque asiatique de développement	-4 508				-4 508
AusAID Extrabudgétaire	267 696	921 445	-1 105 315	2 000	85 826
AusAID Extra-extrabudgétaire	13 317	205 118	-125 905		92 530
Secrétariat du Commonwealth	8 932	20 225	-15 112		14 045
Conservation International Development	-6 776	40 000	-16 208		17 016
DFID	8 136		-6 749		1 387
Union européenne	33 116	92 381	-68 981		56 516
Gouvernement français	244 869	74 643	-122 245	-146	197 121
Gouvernement japonais	12 332	153 100	-153 810		11 622
Gouvernement britannique	8 806				8 806
Organisation maritime internationale	3 540	40 332	-44 238		-366
Fondation John D & Catherine T MacArthur	37 538		-18 293		19 245
Bailleurs multiples	-18 884	87 869	-702 638	146	-633 507
National Fish and Wildlife Foundation	0	80 000	-81 106		-1 106
Société de la Croix-Rouge des Pays-Bas	7 746		-1 828		5 918
NZAID - Initiative océanienne pour l'environnement	13 176		-2 955		10 221
NZAID Extrabudgétaire	122 669	600 085	-732 796		-10 042
NZAid Extra-extrabudgétaire	189 585	358 473	-482 999		65 059
Pacific Development & Conservation Trust	6 869	42 509	-48 099		1 279
Packard Foundation	0	40 000	-40 209		-209
République populaire de Chine	160 000	80 000			240 000
Autres fonds (dont fonds de base)	815 877	1 831 914	-1 466 300		1 181 491
Secrétariat de la Convention de Ramsar	13 070	84 236	-88 692		8 614
The Christensen Foundation	0	50 000	-21 630		28 370
The Nature Conservancy	-7 146	59 900	-36 524		16 230
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	1 592				1 592
Programme des Nations Unies pour le développement	295 704	168 338	-354 401		109 641
Programme des Nations Unies pour l'environnement	72 776	555 039	-473 677	-2 000	152 138
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	0	59 819	-20 904		38 915
Activités de coopération technique avec l'ONU (DAES)	-20 668	20 668			0
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)	6 646				6 646
Bureau des services d'appui aux projets (ONU)	6 091	101 262	-109 739		-2 386
Contributions supplémentaires des É.-U.	2 577				2 577
Ministère de l'Énergie/Université Los Alamos (É.-U.)	4 801				4 801
Service de la chasse et de la pêche (É.-U.)	14 625				14 625
Service forestier (É.-U.)	0	10 000			10 000
Administration nationale de l'océan et de l'atmosphère (É.-U.)	27 633	177 627	-179 902		25 358
Conseil régional de gestion des pêches pour le Pacifique occidental	37 778	80 000	-105 060		12 718
Bureau régional pour l'Océanie de l'Union mondiale pour la nature (UICN)	0	29 838	-28 584		1 254
Organisation mondiale de la Santé	0	20 000	-17 544		2 456
<b>Total</b>	<b>2 379 515</b>	<b>6 084 821</b>	<b>-6 672 443</b>	<b>-</b>	<b>1 791 892</b>

### Contributions des Membres (\$US)

Australie	185 106
États fédérés de Micronésie	8 335
États-Unis d'Amérique	188 000
Fidji	9 214
France	134 202
Guam	20 360
Îles Cook	10 184
Îles Marshall	0
Îles Salomon	0
Kiribati	10 214
Mariannes du Nord	0
Nauru	0
Nioué	10 165
Nouvelle-Calédonie	18 854
Nouvelle-Zélande	134 202
Palaos	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	61 776
Polynésie française	20 360
Samoa	20 360
Samoa américaines	7 638
Tokélaou	10 184
Tonga	10 184
Tuvalu	10 031
Vanuatu	20 398
Wallis-et-Futuna	27 729
<b>Total</b>	<b>917 496</b>

### Contributions des Parties (\$US)

<b>Parties à la Convention d'Apia</b>	
Îles Cook	2 813
<b>Total</b>	<b>2 813</b>
<b>Parties à la Convention de Nouméa</b>	
Australie	5 358
États-Unis d'Amérique	7 000
Fidji	671
Îles Cook	2 212
Îles Salomon	2 212
<b>Total</b>	<b>17 453</b>
<b>Parties à la Convention de Waigani</b>	
Australie	3 595
États fédérés de Micronésie	2 090
Fidji	38
Îles Salomon	2 090
Nioué	801
<b>Total</b>	<b>8 614</b>

Les recettes ci-dessus figurent dans le barème des contributions des Membres et des bailleurs au poste « Bailleurs multiples ».

### Recettes et dépenses (\$US)

<b>Recettes</b>	<b>2007 (réelles)</b>
Contributions des Membres	917 496
Frais de gestion des programmes	455 451
Intérêts	362 875
Gain de change	17 138
Autres recettes	35 364
Fonds des bailleurs	4 296 497
<b>Total</b>	<b>6 084 821</b>
<b>Dépenses</b>	
Mise en œuvre des programmes	4 709 749
Direction générale et soutien administratif	1 962 694
<b>Total</b>	<b>6 672 443</b>

## Exigences spécifiques

En application des dispositions de l'article 32 (paragraphe a à f) du règlement financier du PROE, nous portons à votre connaissance les points suivants :

- La portée et la nature de notre examen sont précisées au paragraphe ci-dessus intitulé « Opinion sur les états financiers » ;
- Les questions relatives à l'intégrité et à la fidélité des comptes sont abordées dans notre note à la direction (G-Jointe) ;
- La fidélité des registres concernant les fournitures et l'équipement, sur la base d'un inventaire et d'un examen de ces registres ; le registre des immobilisations a été mis à jour suite au dernier inventaire des biens du PROE dressé en décembre 2007 ;
- Le projet de Manuel de règles et de procédures financières a été achevé et approuvé par la direction en 2007 ;
- Le caractère adéquat de l'assurance couvrant les bâtiments, les entrepôts, le mobilier, le matériel et tout autre bien du PROE ; l'assurance couvrant les bâtiments, les entrepôts, le mobilier, le matériel et tout autre bien du PROE est adéquate ;
- Autres questions – La direction a répondu aux questions soulevées dans la note que nous lui avons adressée.

Nous avons également effectué un contrôle par sondages des éléments probants concernant les fonds de NZAID et AUSAID reçus par l'Organisation. Nous confirmons que ces fonds ont été dépensés conformément au mémorandum d'accord signé entre les parties concernées.

## Avis sans réserve

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Secrétaire du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) au 31 décembre 2007 ainsi que du résultat de ses activités à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus et au règlement financier révisé du PROE.

Notre audit a été achevé le 11 avril 2007 et l'opinion exprimée ci-dessus est valide à cette date.

Apia  
(Samoa)



Experts-comptables



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AUX MEMBRES DU

### PROGRAMME RÉGIONAL OcéANIE DE L'ENVIRONNEMENT (PROE)

Nous avons vérifié les états financiers du PROE pour l'exercice clos au 31 décembre 2007, qui figurent aux pages 3 à 11. Ces états fournissent des informations sur le compte de résultat et la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2007.

#### Responsabilités de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la soumission d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus et donnant une image fidèle de la situation financière du PROE au 31 décembre 2007 ainsi que de son compte de résultat et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

#### Responsabilités des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer une opinion indépendante sur les états financiers soumis par la direction.

#### Opinion sur les états financiers

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation :

- Des estimations et appréciations substantielles retenues par la direction lors de la préparation des états financiers ; et
- De l'adéquation des principes comptables aux circonstances de l'Organisation, de leur application systématique et de leur déclaration judicieuse.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales en la matière. Il a été planifié et exécuté de manière à obtenir toutes les informations et explications que nous avons jugées nécessaires en vue de la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles soient volontaires ou involontaires. Nous avons également évalué la présentation d'ensemble des états financiers.

# Personnel au 31 décembre 2007

NOM	POSTE	PAYS	DATE D'EXPIRATION DU CONTRAT
<b>Direction</b>			
Asterio TAKESY	Directeur	États fédérés de Micronésie	21 janvier 2009
F. Vitolio LUI	Directeur adjoint	Samoa	21 avril 2008
Ruta TUPUA-COUPER	Assistante personnelle du directeur	Samoa	31 décembre 2010
Apiseta ETI	Assistante personnelle du directeur adjoint	Samoa	31 décembre 2009
<b>Programme Écosystèmes insulaires</b>			
Stuart CHAPE	Directeur du programme Écosystèmes insulaires	Australie	5 août 2008
Makerita ATIGA	Secrétaire du directeur du programme	Samoa	2 août 2008
Dominique BENZAKEN	Spécialiste de la gestion des zones côtières	Australie	2 janvier 2008
Lui BELL	Spécialiste des espèces marines	Samoa	2 octobre 2008
Caroline VIEUX	Spécialiste de la gestion des récifs coralliens	France	2 janvier 2010
Anne Patricia TREVOR	Responsable adjointe de la base de données sur les tortues	Samoa	29 février 2008
Seiuli Vainuupo JUNGBLUT	Administrateur adjoint - Convention de Ramsar	Samoa	22 février 2009
Kate BROWN-VITOLIO	Conseillère en matière de stratégie d'action	Australie	24 novembre 2009
Anna TIRAA	Spécialiste de la biodiversité insulaire	Îles Cook	14 août 2009
Alan TYE	Spécialiste des espèces envahissantes	Royaume-Uni	29 juin 2010
Jill KEY	Coordinatrice du PILN	Royaume-Uni	31 mai 2008
Frank WICKHAM	Chargé de la formation et du dév. des ressources humaines	Îles Salomon	7 septembre 2010
Tamara LOGAN	Responsable de l'éducation et de la communication	Australie	30 septembre 2010
Ruth PUNE	Coordinatrice de la 8 <sup>e</sup> Conférence du Pacifique sur la conservation de la nature	PNG	30 janvier 2008
<i>Vacant</i>	<i>Spécialiste de la conservation du milieu marin</i>		
Theresa FRUEAN	Assistante de programme	Samoa	31 décembre 2009
<b>Programme Avenirs océaniques</b>			
Bruce CHAPMAN	Directeur du programme Avenirs océaniques	Nouvelle-Zélande	28 août 2008
Phaedra MOORS	Secrétaire du directeur du programme	Samoa	15 août 2008
Frank GRIFFIN	Spécialiste de la prévention de la pollution et de la gestion des déchets	PNG	22 mars 2009
Anthony TALOULI	Conseiller en matière de pollution marine	Fidji	20 avril 2010
Hiroimi HIRONAKA	Chargé de projet – Gestion des déchets solides et des décharges	Japon	mai 2008
Mark RICKETTS	Spécialiste des déchets solides	Australie	4 septembre 2008
Espen RONNEBERG	Conseiller en matière de changement climatique	Îles Marshall	30 octobre 2009
Taito NAKALEVU	Spécialiste de l'adaptation au changement climatique	Fidji	31 mars 2008
Dean SOLOFA	Responsable du programme océanique du Système mondial d'observation du climat	Samoa	16 octobre 2008
Clark PETERU	Chargé de projet - Droit environnemental	Samoa	12 août 2009
Nirupa RAM	Responsable adjoint des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Fidji	31 décembre 2007
Solomone FIFITA	Responsable du Projet océanique de réduction des émissions gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREPP)	Tonga	7 juillet 2010
Joseph STANLEY	Conseiller chargé de l'assistance du FEM	Samoa	18 mars 2010
Seve PAENIU	Conseiller en matière de développement durable	Tuvalu	4 mars 2010
Tepa SUAESI	Spécialiste de l'environnement	Samoa	27 mai 2010
Saunoa MATA'U	Assistante de programme	Samoa	20 juin 2009

NOM	POSTE	PAYS	DATE D'EXPIRATION DU CONTRAT
<b>Services généraux</b>			
Taito John ROACHE	Directeur des services généraux	Samoa	29 mai 2008
Rosanna GALUVAO	Secrétaire du directeur des services généraux	Samoa	14 septembre 2009
<b>Information, communication et publications</b>			
Kapeni MATATIA	Directeur des technologies de l'information	Samoa	11 septembre 2008
Aliitasi UESELE-PETAIA	Responsable du réseau informatique	Samoa	7 janvier 2010
Christian SLAVEN	Administrateur bases de données et systèmes	Samoa	9 avril 2009
Kemueli QOROYA	Chargée de projet - TI	Fidji	4 Juin 2010
Hideaki FUJII	Volontaire chargé des TI (JOCV)	Japon	Mars 2008
Peter MURGATROYD	Responsable du CID	Nouvelle-Zélande	3 janvier 2010
Miraneta WILLIAMS	Bibliothécaire adjointe	Samoa	31 décembre 2007
Lance LAACK	Rédacteur responsable des publications	États-Unis	31 décembre 2010
Nanette WOONTON	Adjoint du chargé de l'information et des publications	Îles Cook	15 juin 2010
Kenichi KASHO	Technicien audio-vidéo (JOCV)	Japon	Octobre 2009
<b>Finances</b>			
Alofa TU'UAU	Directrice financière	Samoa	23 juillet 2008
Makereta KAURASI-MANUELI	Comptable de projet	Fidji	14 avril 2009
Joanna MATTHES	Agente comptable	Samoa	6 décembre 2008
<i>Vacant</i>	<i>Chargée des finances</i>		
Seleisa AMERIKA	Chargée des finances	Samoa	19 septembre 2010
Linda ALAPAE	Chargée des finances	Samoa	6 décembre 2008
Pauline FRUEAN	Chargée des conférences et des voyages	Samoa	8 février 2010
<b>Administration</b>			
Simeamativa LEOTA-VAAI	Directrice administrative	Samoa	7 janvier 2010
Litia BRIGHOUSE	Administratrice du personnel	Samoa	18 février 2010
Lupe SILULU	Agente de bureau - Courrier et archives	Samoa	31 décembre 2009
Helen TUILAGI-AH KUOI	Assistante - Gestion des documents	Samoa	28 avril 2009
Filifilia TUULUA	Commis aux archives	Samoa	3 février 2010
Monica TUPAI	Réceptionniste	Samoa	31 décembre 2009
Tuputa ULIAE	Responsable des biens immobiliers	Samoa	22 juillet 2010
Faamanatu SITITI	Chauffeur/commis	Samoa	5 décembre 2008
Silupe GAFA	Jardinier/vigile	Samoa	31 mars 2011
Tologauvale LEAULA	Préposé au nettoyage et au thé/employé de bureau	Samoa	31 décembre 2009
Amosa TOOTOO	Préposée au nettoyage et au thé	Samoa	31 décembre 2007
Sione LEVU	Préposé au nettoyage	Samoa	6 avril 2010
<i>Vacant</i>	<i>Factotum/Chauffeur</i>		

# Publications du PROE en 2007

Toutes les publications sont disponibles au format pdf sur le site web du PROE (<http://www.sprep.org>). La majorité d'entre elles sont également disponibles sur papier, dans la limite des stocks disponibles, auprès du Centre d'information et de documentation ([irc@sprep.org](mailto:irc@sprep.org)).

TITRE	PAGES	ISBN
Lady Vini's Big Pacific Adventure	24 p.	978-982-04-0377-2
Préparation du kit éducatif Pacific Sea Turtle	54 p.	978-982-04-0359-8
Report on the 18th SPREP Meeting of Officials, 11-14 September 2007	ii + 66 p.	978-982-04-0382-6
Rapport de la 18 <sup>e</sup> Conférence des représentants officiels du PROE, 11-14 septembre 2007	ii + 66 p.	978-982-04-0382-6
Report of the Eleventh Meeting of Regional Meteorological Service Directors (RMSD)	53 p.	978-982-04-0360-4
The Pacific Islands International Waters Project : strengthening community-based environmental Management in the Pacific islands	48 p.	13 978-982-04-0328-4
<b>Série</b>		
2006 Annual Report of SPREP : "Sustainable development in a changing Pacific environment"	48 p.	ISSN 1562-675X
Rapport annuel du Secrétariat du PROE (2006) : « Le développement durable dans un environnement océanique en mutation »	48 p.	ISSN 1990-3561
<i>Rapports techniques océaniques du Projet des eaux internationales, 2007</i>		
38. Niue sustainable coastal fisheries pilot project : Literature review and pilot baseline survey	iv + 55 p.	978-982-04-0361-1
39. Niue sustainable coastal fisheries pilot project : Marine baseline survey	vi + 78 p.	978-982-04-0362-8
40. Niue sustainable coastal fisheries pilot project : Community-based monitoring	vi + 64 p.	978-982-04-0363-5
41. Social and economic context of marine resource depletion in Gagil and Maap, Yap State, FSM	vi + 46 p.	978-982-04-0364-2
42. Ecological assessment and community monitoring plan for marine protected areas in Yap State, FSM	iv + 34 p.	978-982-04-0365-9
43. Strengthening Yap State government services in coastal resource management	vi + 43 p.	978-982-04-0366-6
44. Lessons for Pacific Islands environmental initiatives : Experiences from IWP National Coordinators	vi + 12 p.	978-982-04-0367-3
45. Marine ecological baseline report for Amal/Crab Bay Tabu Eria, Malekula Island, Vanuatu	vi + 133 p.	978-982-04-0368-0
46. Socioeconomic study of the Crab Bay villages of Central Malekula, Vanuatu, Volume 1 : Overview	iv + 20 p.	978-982-04-0369-7
47. Socioeconomic study of the Crab Bay villages of Central Malekula, Vanuatu, Volume II : Detailed findings	vi + 106 p.	978-982-04-0370-3
48. Fiji national liquid waste management strategy and action plan	viii + 59 p.	978-982-04-0371-0
49. Vanuatu fishery resource profiles	viii + 195 p.	978-982-04-0372-7
50. Practical training in sustainable sanitation for Tuvalu	vi + 41 p.	978-982-04-0373-4
51. Review of environment-related legislation in Niue	vi + 33 p.	978-982-04-0374-1
52. Sustainable sanitation manual and construction guidelines for a waterless composting toilet	vi + 31 p.	978-982-04-0375-8
53. Analysis of environment-related legislation in Niue	iv + 20 p.	978-982-04-0376-5
54. Household survey and waste characterisation for Nukuhetulu, Tonga	vi + 30 p.	978-982-04-0378-9
55. Refinement and analysis of coastal fishery problems facing Makefu and Alofi North villages, Niue, with associated recommendations	vi + 19 p.	978-982-04-0379-6
56. Participatory project design and development in Vunisinu and Nalase villages, Fiji : trainers' report	iv + 103 p.	978-982-04-0380-2
57. Economics of rural waste management in the Rewa Province and development of a rural solid waste management policy for Fiji	vi + 24 p.	978-982-04-0381-9



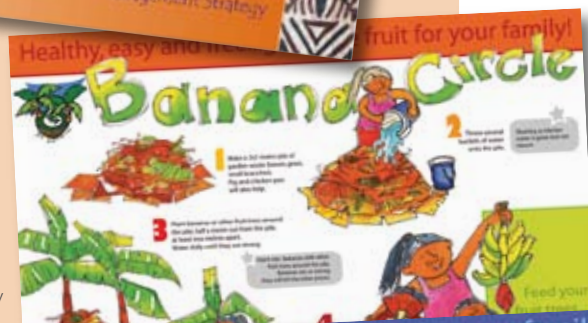
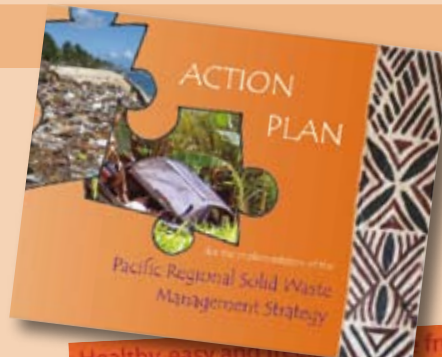
## TITRE

### Articles et bulletins d'information

Colonne mensuelle du directeur dans le magazine *Island Business*  
SPREP-tok 3 & Highlights / PROE-tok 3 & La Chronique du PROE  
Turtle-talk 4 and 5; Parole aux tortues 5  
SPREP Waste Update

### Autres documents

Nombreux articles dans les médias locaux, régionaux et internationaux  
« Strong Islands, Strong Future » (affiche A2)  
« Bring your own bag » (DVD)  
« Waste world » (DVD)  
Kit d'information de la Journée mondiale de l'environnement  
Pacific Environment Information Network (PEIN) Country Profiles Directory  
PEIN Regional Frameworks and Strategies Directory  
PEIN Digest  
PEIN YouTube Environmental videos directory  
What's New @ your Library / Information Resource Centre (IRC)  
SPREP-tok 3 & Highlights / PROE-tok 3 & La Chronique du PROE  
Turtle-talk 4 and 5; Parole aux tortues 5  
SPREP Waste Update



# Sigles

AFD	Agence française de développement	PACPOL	Programme pour la prévention de la pollution marine dans le Pacifique
AME	Accord multilatéral sur l'environnement	PACRAIN	Base de données océanique sur les précipitations
AMP	Aire marine protégée	PANSB	Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité
APE	Accord de partenariat économique	PMA	Pays les moins avancés
AusAID	Agence australienne pour le développement international	PBIF	Forum d'information sur la biodiversité dans le Pacifique
BP	British Petroleum	PCB	Polychlorobiphényles
CCN	Community Conservation Network	PEID	Petits États insulaires en développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	PEIN	Réseau océanique d'information sur l'environnement
CDB	Convention des Nations Unies sur la diversité biologique	PICCC	Cours sur la conservation communautaire pour les Îles du Pacifique
CDD	Commission du développement durable	PIFACC	Cadre océanique d'intervention sur le changement climatique
CdP	Conférence des Parties	PIFS	Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
CFC	Chlorofluorocarbone	PIGGAREP	Projet océanique de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables
CI	Conservation International	PII	Initiative océanique sur les espèces envahissantes
CID	Centre d'information et de documentation (PROE)	PILN	Réseau pédagogique océanique sur les espèces envahissantes
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	PILON	Réseau des juristes océaniques
CLD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	PNG	Papouasie-Nouvelle-Guinée
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CORP	Conseil des organisations régionales du Pacifique	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique	POLFUND	Fonds de pollution
CRISP	Initiative Corail pour le Pacifique Sud	POP	Polluant organique persistant
DPI	Droits de propriété intellectuelle	PPC	Pacific Petroleum Company
EDD	Éducation en vue du développement durable	PROE	Programme régional océanique de l'environnement (ou Secrétariat du ...)
EFM	États fédérés de Micronésie	PTWS	Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique
EIE	Évaluation de l'impact sur l'environnement	Ramsar	Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine
ESE	Évaluation stratégique de l'environnement	RSMC	Centre météorologique spécialisé régional
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	SAICM	Approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques
FFA	Agence des pêches du Forum	SAO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
FIELD	Fondation pour le droit international de l'environnement et le développement	SEM-Pasifika	Suivi socio-économique de la région Pacifique
FMS	Service national météorologique des Fidji	SMDD	Sommet mondial pour le développement social
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	SMOC-IP	Système mondial d'observation du climat dans le Pacifique
ICPL	Centre international des paysages protégés	SNDD	Stratégie nationale de développement durable
IFAW	Fonds international pour la défense des animaux	SOPAC	Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées
IMoSEB	Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité	TI	Technologies de l'information
JICA	Office japonais de coopération internationale	TMS	Service météorologique de Tuvalu
MCT	Micronesian Conservation Trust	TNC	The Nature Conservancy
MDP	Mécanisme pour un développement propre (Protocole de Kyoto)	UE	Union européenne
NOAA	Administration nationale de l'océan et de l'atmosphère	UICN	Union mondiale pour la nature
NZAIID	Agence néo-zélandaise pour le développement international	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
OCO	Organisation océanique des douanes	UNPFII	Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones
OMI	Organisation maritime internationale	USP	Université du Pacifique Sud
OMM	Organisation météorologique mondiale	WCPCF	Commission des pêches pour le Pacifique Centre-Ouest
OMS	Organisation mondiale de la Santé	WDCS	Whale and Dolphin Conservation Society
ONG	Organisation non gouvernementale	WWF	Fonds mondial pour la nature
PACC	Projet océanique d'adaptation au changement climatique	ZEE	Zone économique exclusive

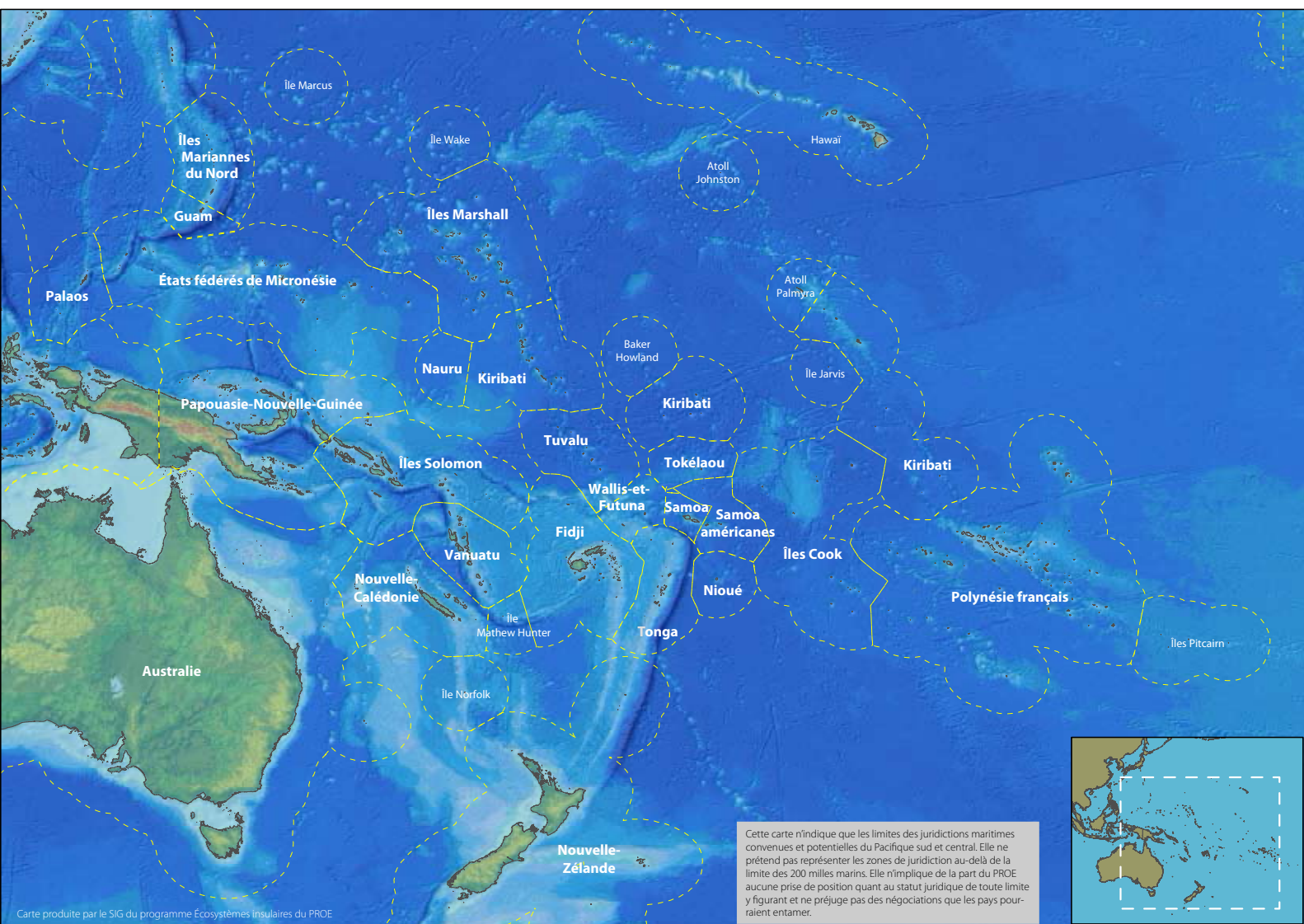
Une liste détaillée des sigles utilisés dans le domaine environnemental en Océanie figure sur le site web du PROE à <http://www.sprep.org/PEAs2007.pdf>.



# Le Pacifique insulaire

Le PROE compte 25 Membres, dont 21 pays et territoires insulaires du Pacifique et quatre pays développés\* ayant des intérêts directs dans la région :

Australie\* | États fédérés de Micronésie | États-Unis d'Amérique\* | Fidji | France\* | Guam | Îles Cook | Îles Mariannes du Nord | Îles Marshall | Îles Salomon | Kiribati | Nauru | Nioué | Nouvelle-Calédonie | Nouvelle-Zélande\* | Palaos | Papouasie-Nouvelle-Guinée | Polynésie française | Samoa | Samoa américaines | Tokélaou | Tonga | Tuvalu | Vanuatu | Wallis-et-Futuna |



Photos : Stuart Chape : couverture : table des matières, pp. 6, 22, 23, 27, 29 (en haut), 32 (en haut), 34 (en haut), 35, 37; Mark Ricketts, pp. 2, 3 (deux photos en haut à droite); Lance Laack, pp. 3 (en bas à droite), 14, 25, 30, 36; Nanette Wooton, pp. 3 (en bas à gauche), 21, 38; Bruce Chapman, pp. 4, 12; IISD, p. 7; Taito Nakalevu, p. 8; Projet PREFACE, p. 9; Projet de surveillance du climat et de l'élévation du niveau de la mer dans le Pacifique Sud, Australian Bureau of Meteorology, p. 10; Hiromi Hironaka, p. 11; Frank Griffin, p. 15 (en bas); Dimitrios Tsihchlis, p. 17; Jill Key, p. 24; Serge Andrefouet (IRD), p. 29 (carte); Mike Guilbeaux, p. 31; Michelle Fletcher, p. 32 (en bas); Bent Christensen, p. 33 (en haut); Sanctuaire marin des îles Hawaï pour les baleines à bosse p. 33 (en bas); Vainuupo Jungblut, p. 34 (en bas).

# 2007

# Rapport annuel

du Secrétariat du  
Programme régional océanien  
de l'environnement

## Conserver et gérer l'environnement océanien dans un monde en mutation

Le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) est une organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération, d'appuyer les efforts de protection et d'amélioration de l'environnement du Pacifique insulaire et de favoriser son développement durable.

Le Secrétariat gère deux programmes. Le programme Écosystèmes insulaires a pour objet d'aider les pays et territoires océaniques à gérer les ressources insulaires et les écosystèmes océaniques de manière durable et propre à entretenir la vie et les modes de subsistance. Le programme Avenirs océaniques a pour objet d'aider les pays et territoires océaniques à prendre les mesures nécessaires face aux menaces et aux pressions qui pèsent sur les systèmes océaniques et insulaires.

Le personnel de l'Organisation est issu de la région Pacifique et intervient dans les domaines suivants :

- Écosystèmes insulaires terrestres ;
- Écosystèmes côtiers et marins ;
- Espèces d'intérêt particulier ;
- Communautés et institutions ;
- Accords multilatéraux et mécanismes régionaux ;
- Suivi environnemental et rapports sur l'environnement ;
- Changement climatique et atmosphère ;
- Prévention de la pollution et gestion des déchets ;
- Gestion des connaissances.

Carte et liste des pays et territoires membres du PROE en troisième de couverture.

